

## **TABLE DES MATIERES**

I.	RÉSUMÉ.....	1			
II.	ANALYSE DES ÉCARTS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT .....	3			
III.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES .....	8			
	1. Observations générales .....	8			
	2. Les recettes fiscales.....	9			
	a) Impôt des personnes physiques .....	10			
	b) Impôt des personnes morales.....	11			
	c) Contribution immobilière .....	13			
	d) Impôt sur les gains immobiliers .....	13			
	e) Impôt sur les droits de mutations immobilières.....	13			
	f) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital .....	13			
	g) Impôt sur les successions.....	13			
	3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par				
	Services .....	14			
	Administration générale .....	14			
	Finances .....	14			
	Ecoles.....	14			
	Police locale et mobilité .....	15			
	Génie civil, environnement et énergie .....	16			
	Urbanisme et architecture .....	17			
	Informatique .....	17			
	Sports .....	18			
	Aide sociale.....	18			
IV.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES.....	19			
	Observations générales.....	19			
	Evolution des charges – historique (sans les réserves) .....	20			
	1. Résultats par Services (classification administrative) .....	21			
	2. Evolution des charges– commentaires des rubriques par				
	Services.....	22			
	Administration générale .....	22			
	Finances .....	23			
	Ecoles .....	23			
	Génie civil, environnement et énergie.....	23			
	Urbanisme et architecture .....	24			
	Sports .....	25			
	Aide sociale.....	26			
	3. Analyse spécifique de quelques centres de charges.....	26			
	a) Les charges du personnel .....	26			
	b) Les charges financières .....	27			
	Charges des intérêts passifs de 2010 à 2018 .....	28			
	Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts				
	communaux .....	29			
V.	ANALYSE DU BILAN .....	30			
	1. Actif du bilan .....	30			
	Patrimoine financier.....	30			
	Patrimoine administratif .....	30			
	2. Passif du bilan .....	31			
VI.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2018 .....	33			
	Investissements clôturés au 31.12.2018 .....	33			
	Représentation graphique des indicateurs .....	37			
	Tableau des flux de trésorerie 2018 .....	37			
VII.	CONCLUSION .....	38			

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL  
AU CONSEIL GENERAL**

---

( du 9 avril 2019 )

**40 - 2016 - 2021 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice  
2018**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le Message sur le résultat des comptes de la Ville pour l'exercice 2018 :

Total des revenus	266'021'231.78
Total des charges	<u>261'283'052.64</u>
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u><u>4'738'179.14</u></u></b>

### **I. Résumé**

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2018 un bénéfice de **CHF 4.7** mio contre CHF 0.7 mio au budget et CHF 7.5 mio aux comptes 2017. Cette situation représente une amélioration de CHF 4.0 mio, soit **1.5%** des charges du budget de fonctionnement.

Ce résultat est obtenu après l'approvisionnement des **provisions** et **réserves** (non obligatoires) suivantes :

- provision Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) de **CHF 12.3 mio** : non budgétée, financement des mesures compensatoires selon décision du Conseil général du 18.02.2019 ;
- provision Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (CPEF) de **CHF 6.0 mio** : non budgétée, financement des mesures compensatoires et transitoires du personnel dont l'Etat est l'employeur (enseignants), les variantes du Conseil d'Etat oscillant entre CHF 5.0 et CHF 7.0 mio, la recapitalisation estimée à environ CHF 4.0 mio non comprise ;
- provision pour assainissement du site de la Pila de **CHF 4.0 mio** : non budgétée, CHF 4.0 mio également au budget 2019 ; objectif : approvisionnement d'un montant d'environ CHF 20.0 à CHF 25.0 mio pour subvenir aux charges que la Commune pourrait être appelée à supporter ;
- réserve dédiée aux établissements scolaires de **CHF 1.0 mio** (conforme au budget).

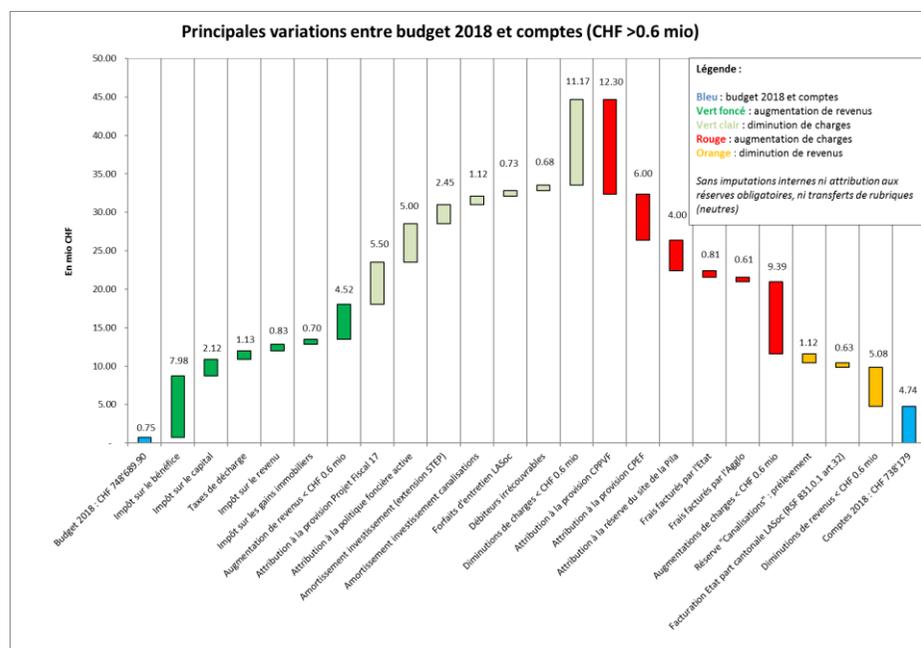
Les provisions suivantes étaient prévues au budget ; proposition est faite au Conseil général de ne pas les réaliser :

- provision pour PF 17 (**CHF 5.5 mio**) : lors de l'établissement du budget 2018 (fin 2017), il était prévu de mettre CHF 12.0 mio dans cette provision, à raison de CHF 6.5 mio lors du bouclage 2017 et CHF 5.5 mio en 2018. Le résultat 2017 a permis de provisionner le montant total de CHF 12.0 mio en une fois lors du bouclage (début 2018). Les calculs réactualisés en 2019 montrent que le niveau de CHF 12.0 mio permettra à la Ville de faire face à l'évolution de ses dépenses dès 2020 et de lisser ses résultats malgré la diminution des recettes des personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale (en cas d'acceptation de celle-ci). Le risque d'une augmentation des dépenses, surtout pérennes, demeure cependant important ;

- provision de politique foncière active (PFA) (**CHF 5.0 mio**) : cette provision se chiffre au 31.12.2018 à CHF 5.0 mio, CHF 2.5 mio supplémentaires étant prévus au budget 2019. Sachant que cette provision servira à neutraliser les coûts de fonctionnement sur le long terme des objets d'investissements PFA (amortissements, intérêts financiers, frais d'honoraires et expertises), l'attribution peut être différée sans que le projet n'en soit impacté.

Pour information, une provision pour risques juridiques de CHF 1.55 mio a été constituée au bouclage 2017 en raison des différentes oppositions et des litiges en cours, portant sur les années 2017 et antérieures. **Aucune alimentation** supplémentaire n'a été faite aux comptes 2018.

Avant ces attributions, le résultat brut se chiffrait à **CHF 27.3 mio**. Les principaux écarts entre le budget et les comptes peuvent être visualisés par catégorie dans le graphique suivant :



Les principaux éléments peuvent être récapitulés comme suit :

1. Les revenus d'impôts et contributions, avec une augmentation de CHF 12.6 mio dans les domaines listés ci-dessous :

Rubrique	Dénomination	Montant
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	7'978'439
210.401.00	Impôt sur le capital	2'124'285
210.400.01	Impôt sur le revenu	828'352
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	699'844
210.400.10	Impôt à la source	540'752
210.400.00	Impôt sur la fortune	401'280
		<b>12'572'953</b>

Après une augmentation modeste de CHF 0.4 mio entre 2016 et 2017, l'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de CHF 1.6 mio par rapport aux comptes 2017 (CHF 0.8 mio par rapport au budget). Ceci est nouvelle réjouissante s'agissant du poste le plus important des revenus de la Ville. La très forte augmentation des recettes fiscales sur le bénéfice des personnes morales est due à la sortie de statuts fiscaux spéciaux et à une meilleure estimation de leurs bénéfices avec le dépôt des premières déclarations fiscales pour taxation.

2. Dans le chapitre « Finances », la diminution des rubriques « débiteurs irrécouvrables » et « impôts irrécouvrables » est de CHF 1.2 mio, la participation au trafic régional baisse de CHF 0.6 mio, la somme des intérêts à moyen et long terme baisse de CHF 0.3 mio en raison des liquidités en hausse (impôts), qui a permis d'éviter le recours à l'emprunt en 2018.
3. Des diminutions de charges à hauteur de CHF 0.5 mio sont issues des domaines « Aide sociale » et « Curatelles d'adultes ». Par rapport au budget, le Service de l'Aide sociale a fourni moins de prestations que

- prévu, à noter que les diminutions de charges sont compensées par des diminutions parallèles de recettes.
4. Les recettes de taxes de décharge ont été de CHF 1.1 mio supérieures au budget.
  5. Au niveau des effets négatifs, les charges de l'Agglomération ont augmenté de CHF 0.5 mio par rapport au budget, elles concernent en majeure partie la mobilité (CHF +0.6 mio), conformément aux décisions prises par le Comité.
  6. Les taxes d'épuration ont rapporté en 2018 CHF 0.6 mio de moins que prévu.
  7. La gestion parcimonieuse des budgets de la part des Services de la Ville peut également être relevée, même si le nombre global de dépassements a augmenté, si on considère sans distinction charges liées et non liées.
  8. Le **bénéfice** inscrit servira à atteindre deux objectifs d'importance :
    - augmenter le ratio des fonds propres "libres" de la Ville de Fribourg, jugés insuffisants par la fiduciaire Jordan à fin 2014 (8.3%), par la fiduciaire CORE Revicor à fin 2015 (8.0%) ainsi que par la Commission financière, et se mettre dans une position financière plus favorable à l'aube du processus de fusion avec les communes voisines (10.5% à fin 2017 et 11.3% à fin 2018) ; l'objectif à atteindre devrait se situer entre 15% et 20%).
    - permettre à la Ville de Fribourg de diminuer ses besoins en fonds étrangers sur la période de planification 2020-2024 et se donner plus de moyens pour réaliser ses objectifs ambitieux d'investissement.

9. Au niveau du compte d'investissements, CHF 24.5 mio bruts (CHF 21.9 mio nets) ont été dépensés sur l'exercice 2018, ce qui est un montant plus bas que ce qui était prévu lors de l'établissement du budget, dont l'impact important sur le compte de fonctionnement via les amortissements se fera ressentir plus tard. Cette différence est due aux retards dans les projets d'investissements ou le non commencement de ces derniers. Cette diminution ne devrait pas influencer la prévision des dépenses totales réactualisée lors de l'établissement du plan financier 2019-2023 en terme de besoin de trésorerie. En revanche, les investissements bouclés devraient libérer un montant de CHF 0.5 mio non utilisé, ce qui augmentera d'autant le montant disponible lors de la prochaine planification.

## II. Analyse des écarts du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2018 un bénéfice de CHF 4.7 mio contre un budget de CHF 0.7 mio. Cette situation montre une amélioration de CHF 4.0 mio, soit 1.5% des charges du budget de fonctionnement.

Ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce à des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de CHF 12.6 mio qui touchent notamment les domaines suivants :

- impôts sur le bénéfice des personnes morales pour CHF 8.0 mio ;
- impôts sur le capital des personnes morales pour CHF 2.1 mio et
- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 1.2 mio.

Par rapport à l'an dernier, il faut relever que le poste le plus important des revenus de la Ville (CHF 79.0 mio), à savoir l'impôt sur le revenu des personnes physiques, augmente de nouveau de CHF 0.8 mio par rapport au budget et de CHF 1.6 mio par rapport aux comptes 2017, ce qui est une

nouvelle réjouissante. Cette augmentation est due tant à une progression des revenus qu'à l'augmentation du nombre de contribuables (+573).

Le résultat sans les réserves et provisions se monte à CHF 27.3 mio. Des réserves ordinaires ont été effectuées, qui ont été complétées par une attribution de CHF 1.0 mio à la réserve dédiée aux établissements scolaires. Des provisions ont été faites pour la CPPVF (CHF 12.3 mio), la CPEF (CHF 6.0 mio) et pour l'assainissement du site de la Pila, pour la première fois (CHF 4.0 mio, montant équivalent à celui porté au budget 2019). Les provisions suivantes ont été budgétées, cependant le Conseil communal propose au Conseil général de ne pas les réaliser : PF 17 pour CHF 5.5 mio et PFA pour CHF 5.0 mio. Les explications se trouvent ci-dessous.

Le bénéfice après réserves de CHF 4.7 mio contribue à augmenter le ratio de fonds propres et par conséquent freiner l'augmentation de l'endettement induit par la volonté de réaliser des projets d'envergure.

Par rapport au budget, ce résultat s'explique par les écarts principaux listés ci-dessous. Les différences de plus de CHF 0.1 mio sont inscrites de manière individuelle et celles qui sont inférieures à cette limite sont additionnées pour figurer dans un seul total en fin de liste. Dans le détail du Message, ces écarts plus petits font également l'objet de commentaires. Les comptes qui génèrent une augmentation de charges sont (en CHF) :

Rubrique	Dénomination	Ecart
259.382.04	Attribution à la provision CPPVF	12'300'000 1)
259.351.01	Attribution à la provision CPEF	6'000'000 2)
259.382.05	Attribution à la provision Pila	4'000'000 3)
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	2'089'573 4)
613.380.00	Réserve obligatoire : attribution	832'793 5)
320.351.00	Frais facturés par l'Etat	810'462 6)
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	612'283 7)
312.380.00	Attribution au fonds de rénovation	448'435 8)
521.380.00	Réserve obligatoire : attribution	376'720 9)
915.301.00	Traitements	314'021 10)
1120.351.25	Aide institutions spécialisées pers. handicapées-inadaptées	285'565 11)
520.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	224'752
110.301.00	Traitements	213'859
913.332.00	Amortissements des investissements (extraordinaires)	192'620
1120.351.20	Prest. accompagnement + frais résiduels des soins dans EMS	188'580
110.318.15	Frais d'expertises	170'488
1120.365.10	Indem.forfait.aide personne impotente (FASD RSF 823.1 art.13	157'408
420.301.00	Traitements	140'241
560.380.02	Provision sites pollués : attribution	136'599
310.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	124'322
620.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	110'315
	Solde des différences <100'000 CHF	3'382'581
	<b>Total général</b>	<b>33'111'614</b>

Dans ce décompte sont visibles les éléments principaux suivants, qui totalisent CHF 33.1 mio :

1) L'attribution à la provision CPPVF de **CHF 12.3 mio** correspond au montant des mesures compensatoires octroyé par le Conseil général à la CPPVF pour limiter les pertes subies par les assurés actifs suite au changement de primauté et à l'abaissement du taux technique. Ce montant sera à payer en une fois au 01.01.2020 à la caisse de pensions.

2) L'attribution à la provision CPEF de **CHF 6.0 mio** correspond au montant moyen des mesures compensatoires et transitoires qui figure dans les variantes du Conseil d'Etat pour limiter les pertes subies par les assurés actifs dont l'employeur est l'Etat et dont les charges salariales sont refacturées aux communes ou associations de communes fribourgeoises, suite au projet de changement de primauté et à l'abaissement du taux technique de la CPEF. Ce montant sera à payer en une fois au 01.01.2021

par l'Etat à la caisse de pensions. Trois scénarios ont été présentés aux communes et à l'ACF ; pour la Ville les montants s'articulent entre CHF 5.0 et CHF 6.9 mio. Une variante de recapitalisation totalisant CHF 4.0 mio existe mais n'a pas été retenue par l'ACF dans les négociations (non encore achevées) et semble avoir moins de chances d'être imposée. Le cas échéant, l'Etat a proposé aux communes de leur faire un prêt en cas de nécessité. L'Etat propose en outre de ne pas mêler ce sujet au désenchevêtrement des tâches même si les communes paient pour des décisions qu'elles ne prennent pas (engagement des enseignants).

3) Pour la première fois, une attribution à la provision pour l'assainissement du site de la Pila est proposée à hauteur de **CHF 4.0 mio**. A ce montant viendront s'ajouter CHF 4.0 mio supplémentaires prévus dans le cadre du budget 2019. Les scénarios d'assainissement sont encore très différents et les montants en jeu varient du simple au triple. De plus, les acteurs suivants sont susceptibles de participer au financement : la Confédération, l'Etat, la Ville et les tiers privés. L'objectif discuté lors de l'élaboration du budget 2019, à savoir l'approvisionnement d'un montant oscillant entre CHF 20.0 et CHF 25.0 mio, reste une hypothèse valable à ce jour.

4) Pour la STEP, le montant des investissements au bilan à amortir était insuffisant en raison du faible niveau des investissements faits en 2018. Cet effet diminue de CHF 2.5 mio les charges d'amortissement complémentaire par rapport au budget. Sachant que le compte de la STEP doit être équilibré, l'attribution à la réserve générale ordinaire augmente d'autant.

5) Cette différence s'explique par la modification faite au bouclage 2017 de comptabilisation des amortissements des objets immobiliers du patrimoine financier (demande de la fiduciaire d'uniformiser le traitement des réserves de maintien de la valeur).

6) La facturation par l'Etat des salaires des enseignants de l'école primaire a une nouvelle fois augmenté en 2018 par rapport aux chiffres budgétés.

7) L'Agglomération a facturé un montant de CHF 0.6 supplémentaire pour financer ses mesures de mobilité, conformément aux décisions prises par le Comité durant l'année 2018. A noter que la ville de Fribourg paie 59.2%

de la participation des communes (source : comptes 2017 de l'Agglomération).

8) La nouvelle convention des CO signée avec l'Association des CO de la Sarine fin 2017 (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier) entraîne une modification dans la comptabilisation des charges et de leur refacturation. Cette modification augmente la transparence et la qualité de la facturation, mais entraîne des dépassements dans des rubriques dont le budget était à zéro.

9) L'attribution à la réserve des recettes perçues pour les places de parc publiques a été plus importante que prévu.

10) L'augmentation des traitements du personnel de la piscine du Levant a été compensée par une refacturation des travaux effectués pour les Bains de la Motta SA à quasi-équivalence.

11) La part aux charges des institutions spécialisées augmente de 3.0% sur un total de CHF 9.5 mio budgétés.

Les comptes qui engendrent des diminutions de recettes et détériorent également le résultat de l'exercice sont (en CHF) :

Rubrique	Dénomination	Ecart
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	-1'118'205 1)
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	-631'524 2)
532.434.00	Taxes d'épuration	-600'974 3)
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	-585'433 4)
700.490.15	Informatique : imputations	-488'713 5)
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	-387'477 6)
325.461.00	Participation cantonale	-156'524
311.452.00	Participation des communes	-154'085
532.434.02	Taxes supplémentaires (extension STEP)	-137'408
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)	-135'000
310.452.00	Participation des communes	-134'515
210.405.00	Impôt sur les successions	-108'440
210.441.00	Impôt sur véhicules et cycles	-102'377
	Solde des différences >-100'000 CHF	-2'085'845
<b>Total général</b>		<b>-6'826'519</b>

1) Le prélèvement à la réserve « canalisations » se fait à équivalence des taxes prélevées et n'a aucun effet sur le résultat de fonctionnement.

2) Les diminutions des recettes des prestations liées à la LASoc sont liées à des diminutions de charges équivalentes (diminution des prestations en général).

3) La diminution des recettes liée à la facturation des taxes d'épuration est en relation avec l'entrée en vigueur du Règlement sur les eaux usées en cours de révision. Depuis le budget 2015, cet écart est constaté ; on examine la perception d'une taxe de base permettant de couvrir le maintien de la valeur des installations. L'objectif actuel est de traiter ce Règlement de manière coordonnée avec la révision du Règlement sur l'eau potable traité par SINEF SA.

4) et 6) Ces diminutions de recettes sont liées à des diminutions de charges équivalentes (prestations en diminution).

5) La diminution des charges globales du Service informatique entraîne une diminution équivalente des charges à refacturer aux autres Services. Cet effet est neutre au niveau des comptes de la Ville.

En parallèle, il faut relever les écarts qui améliorent la situation par rapport au budget. Les comptes qui génèrent une diminution de charges sont les suivants (en CHF) :

Rubrique	Dénomination	Ecart
259.382.03	Attribution à la provision Projet Fiscal 17	-5'500'000 1)
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	-5'000'000 2)
532.332.00	Amortissement investissement (extension STEP)	-2'453'260 3)
532.332.01	Amortissement investissement canalisations	-1'118'205 4)
1110.366.00	Forfaits d'entretien LASoc	-726'736 5)
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	-678'393 6)
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	-601'627 7)
259.364.00	Participation au trafic régional	-587'346 8)
210.319.00	Impôts irrécouvrables	-518'265 9)
1110.366.50	Frais d'organismes de MIS	-375'563 10)
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	-342'988 11)
1110.366.30	Prestations circonstancielles LASoc	-334'933
700.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-329'125
560.314.10	Sites et sols pollués	-215'901
532.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	-208'592
913.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-192'618
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	-190'551
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	-170'869
203.314.00	Achat de terrain	-150'000
1120.352.00	Frais immobiliers/financiers EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 16)	-145'850
430.301.00	Traitements	-145'690
1100.390.15	Informatique : imputations	-143'187
200.318.01	Etudes et événements	-112'729
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne	-110'674
310.351.00	Frais facturés par l'Etat	-103'504
	Solde des différences > 100'000 CHF	-6'188'620
	<b>Total général</b>	<b>-26'645'224</b>

1) L'attribution à la provision pour PF 17 (CHF 5.5 mio) n'a pas été effectuée : lors de l'établissement du budget 2018 (fin 2017), il était prévu de mettre CHF 12.0 mio dans cette provision, à raison de CHF 6.5 mio lors du bouclage 2017 et CHF 5.5 mio en 2018. Le résultat 2017 a permis de provisionner le montant total de CHF 12.0 mio en une fois lors du bouclage (début 2018). Les calculs réactualisés en 2019 montrent que si

le postulat de base reste le maintien du niveau des recettes fiscales de 2019 dès 2020, la réserve PF 17 devrait être augmentée de CHF 7.0 mio, car les recettes 2019 peuvent être estimées plus hautes suite au bon résultat du bouclage 2018. Cependant, étant donné que depuis la dernière planification financière (sur la période 2019-2023, acceptée en décembre 2018) le niveau des charges pérennes n'a pas augmenté, cela reviendrait à vouloir maintenir un niveau de recettes générant un bénéfice, ce qui n'est pas l'objectif de l'alimentation de cette provision. Ainsi, en se fiant au dernier plan financier, le niveau de CHF 12.0 mio sera suffisant pour permettre à la Ville de faire face à l'évolution de ses dépenses dès 2020 et de lisser ses résultats malgré la diminution des recettes des personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale (en cas d'acceptation lors des votations successives au niveau fédéral et cantonal). Cette position aura cependant pour effet une diminution estimée ce jour à environ CHF 7.0 mio du résultat du compte de fonctionnement lors de l'entrée en vigueur de ladite réforme fiscale par rapport à 2019.

2) Provision PFA : cette provision se chiffre au 31.12.2018 à CHF 5.0 mio. CHF 2.5 mio supplémentaires étant prévus au budget 2019, elle s'élèvera à CHF 7.5 mio à fin 2019. Sachant que cette provision servira à neutraliser les coûts de fonctionnement sur le long terme des objets d'investissements PFA (amortissements, intérêts financiers, frais d'honoraires et expertises), l'attribution peut être différée sans que le projet, en cours de lancement, n'en soit impacté. Le Règlement communal PFA, également en cours de rédaction, édictera les règles de base d'utilisation de cette provision.

3) et 4) L'amortissement des infrastructures de la STEP et des canalisations a été bien moins élevé que prévu. Ceci est dû à deux raisons distinctes : (1) pour les canalisations, le montant servant de référence à l'amortissement est celui facturé pour les nouveaux raccordements, facturation qui a été bien moindre que les années précédentes (cet effet est cependant neutre puisque les charges et les recettes sont touchées à hauteur égale) ; et (2), pour la STEP, le montant des investissements au bilan à amortir était moindre en raison du faible niveau des investissements faits en 2018. Ce second effet diminue de CHF 2.5 mio les charges d'amortissement

complémentaire par rapport au budget, mais l'attribution à la réserve générale STEP compense cette diminution d'amortissements (STEP = compte équilibré).

5) et 10) Les charges de forfaits d'entretien et frais d'organismes de mesures d'insertion sociale selon la LASoc, difficilement prévisibles, ont été plus basses de CHF 0.7 mio dans les comptes, respectivement CHF 0.5 mio.

6) et 9) Les écarts au niveau des impôts irrécouvrables et débiteurs irrécouvrables montrent des diminutions de charges pour des positions qu'il est difficile de budgéter (moyennes pluriannuelles).

7) Les loyers, charges et autres frais de logement des bénéficiaires dépendent des prestations fournies, qui varient fortement d'une année à l'autre.

8) Pour la seconde année de suite, la participation au trafic régional de l'Etat s'est avérée plus basse que dans les budgets. Ce sont des charges liées qui dépendent des informations reçues de la part du Canton.

11) Les emprunts liés aux investissements nouveaux n'ont pas été contractés en raison de la liquidité suffisante (impôts des personnes morales en hausse). Les retards de calendrier pour les investissements nouveaux ont également un impact positif sur cette rubrique.

De multiples positions de moins de CHF 250'000.- sont à constater dans tous les Services de l'administration communale, ce qui prouve l'engagement parcimonieux des ressources disponibles.

Les comptes qui engendrent une augmentation de recettes sont (en CHF) :

Rubrique	Dénomination	Ecart
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	7'978'439 1)
210.401.00	Impôt sur le capital	2'124'285 1)
531.434.00	Taxes de décharge	1'130'597 2)
210.400.01	Impôt sur le revenu	828'352 1)
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	699'844 1)
210.400.10	Impôt à la source	540'752 1)
210.400.00	Impôt sur la fortune	401'280 1)
521.430.00	Contributions de tiers	353'220 3)
220.422.11	Portefeuille	324'420 4)
915.438.00	Exécution des travaux par le personnel	284'139 5)
401.427.00	Produit des autorisations	283'515 6)
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	252'846 7)
350.434.00	Participation parentale aux frais	202'430
210.400.30	Impôt sur les prestations et les bénéficiés en capital	166'222
210.404.00	Droits de mutations immobilières	130'440
612.490.25	Charges des bâtiments scolaires : imputation	114'044
312.433.00	Ecolages d'élèves hors-cercle	109'559
Solde des différences <100'000 CHF		1'358'012
<b>Total général</b>		<b>17'282'399</b>

1) Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant.

2) La position « taxes de décharges » montre un écart entre le volume et/ou le prix des déchets entre les hypothèses du budget et les chiffres réels des comptes.

3) Les contributions de tiers ont été encaissées pour les places de parcs publiques. Ce montant a entièrement été transféré dans la réserve obligatoire (neutre au niveau des écarts).

4) L'augmentation de revenus du portefeuille de CHF 0.3 mio porte sur la participation aux résultats de Groupe e Celsius (dividende extraordinaire sur participation de la Ville de Fribourg = 27.3%).

5) Ce montant a été refacturé pour les travaux du personnel de la Ville effectués pour les Bains de la Motta SA.

6) Cette recette de produit des autorisations dépend du nombre de requêtes déposées auprès de la police locale. Elle est de CHF 0.3 mio supérieure au budget 2017.

7) Cette recette est liée à la facturation d'intérêts et pénalités de retard dans le cadre de l'encaissement de l'impôt et des taxes communaux.

### III. Examen de détail de l'évolution des recettes

#### 1. Observations générales

Les recettes ont passé de CHF 228.1 mio au budget à CHF 239.0 mio aux comptes. Voici l'évolution en CHF par nature des recettes, hors imputations internes :

	Nature comptable	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts	169'655'899	156'935'000	12'720'899	8.1%
41	Patentes, Concessions	351'925	336'000	15'925	4.7%
42	Revenus des biens	7'925'088	7'101'400	823'688	11.6%
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	42'678'538	42'586'380	92'157	0.2%
44	Parts à des recettes sans affectation	1'670'624	1'773'000	-102'377	-5.8%
45	Remboursements de collectivités publiques	12'696'349	14'149'080	-1'452'731	-10.3%
46	Subventions acquises	3'432'050	3'462'193	-30'143	-0.9%
48	Prélèvement sur les réserves	599'559	1'734'000	-1'134'441	-65.4%
<b>Total (sans imputations internes)</b>		<b>239'010'031</b>	<b>228'077'053</b>	<b>10'932'977</b>	<b>4.8%</b>

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" (sans les taxes) dépassent le budget de CHF 12.8 mio. Cette augmentation provient principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF + 8.0 mio), sur le capital (CHF +2.1 mio) et sur la fortune et le revenu des personnes physiques

(CHF +1.5 mio). Les explications détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent dans les pages suivantes.

Le budget des revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" montre une variation de CHF 0.8 mio provenant avant tout des dividendes des participations plus élevés qu'escompté, des produits des autorisations de la police locale et des pénalités et intérêts de retard pour les impôts et taxes (CHF 0.3 mio pour chacune de ces trois rubriques).

L'écart des revenus de la rubrique 44 concerne une seule rubrique, celle de l'impôt sur les véhicules et cycles, qui a été sous-estimée au budget de CHF 0.1 mio.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de CHF 1.5 mio par rapport à la prévision budgétaire. Cette diminution est pour les deux tiers liée à la facturation LASoc et est à considérer avec des diminutions de charges équivalentes (baisse des montants d'aide versés aux bénéficiaires de prestations sociales). Un écart de CHF 0.3 mio supplémentaire est dû au nouveau modèle de facturation des Cycles d'orientation.

Les prélèvements sur les réserves (rubrique 48) n'atteignent pas les montants budgétés (écart de CHF 1.1 mio) en raison du prélèvement sur la réserve « canalisation » plus petit que prévu (contrepartie de charges inférieures).

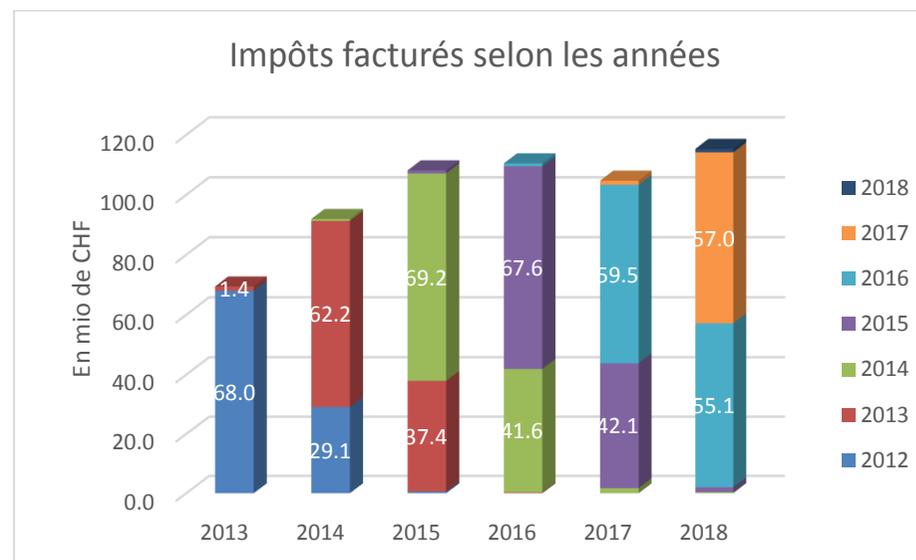
## 2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2018 ont passé de CHF 159.1 mio au budget (rubrique 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 171.9 mio aux comptes (CHF 162.6 mio aux comptes 2017), soit une amélioration de CHF 12.8 mio.

Voici les principaux résultats des impôts, sans les diverses taxes et récupérations d'ADB :

CHF	Comptes 2018	Budget 2018	Différence
Impôt sur la fortune	10'001'279.65	9'600'000.00	401'280
Impôt sur le revenu	79'028'352.45	78'200'000.00	828'352
Impôt à la source	7'040'752.28	6'500'000.00	540'752
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'416'221.65	1'250'000.00	166'222
Impôt sur le capital	7'524'285.20	5'400'000.00	2'124'285
Impôt sur le bénéfice	41'678'439.00	33'700'000.00	7'978'439
Contribution immobilière	16'307'028.90	16'300'000.00	7'029
Impôt sur les gains immobiliers	2'099'844.30	1'400'000.00	699'844
Droits de mutations immobilières	3'030'440.45	2'900'000.00	130'440
Impôt sur les successions	391'559.84	500'000.00	-108'440
<b>Total</b>	<b>168'518'204</b>	<b>155'750'000</b>	<b>12'768'204</b>

La facturation des impôts concerne les années suivantes :



Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

## a) Impôt des personnes physiques

### a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de CHF 0.8 mio par rapport au budget (CHF 79.0 mio contre CHF 78.2 mio).

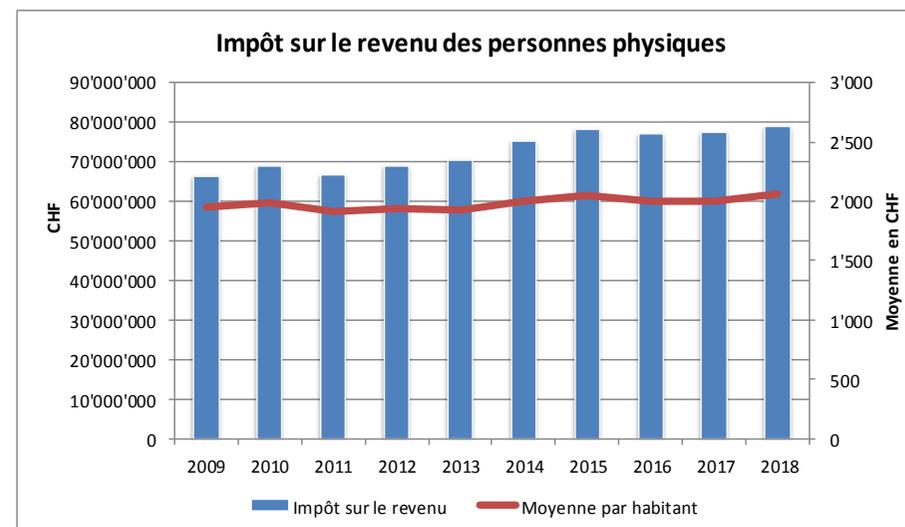
Impôt sur le revenu			
extourne provision 2016	30'270'000	74'798'352	facturations effectuées en 2018
extourne provision 2017	72'400'000	34'700'000	provision impôt 2017 à facturer
		72'200'000	provision impôt 2018 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>102'670'000</i>	<i>181'698'352</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2018</b>	<b>79'028'352</b>		

La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2018, le solde de l'impôt 2016, environ CHF 31.4 mio et les 53.6% de l'impôt 2017 pour environ CHF 41.5 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2017, ainsi que presque pour toute l'année 2018.

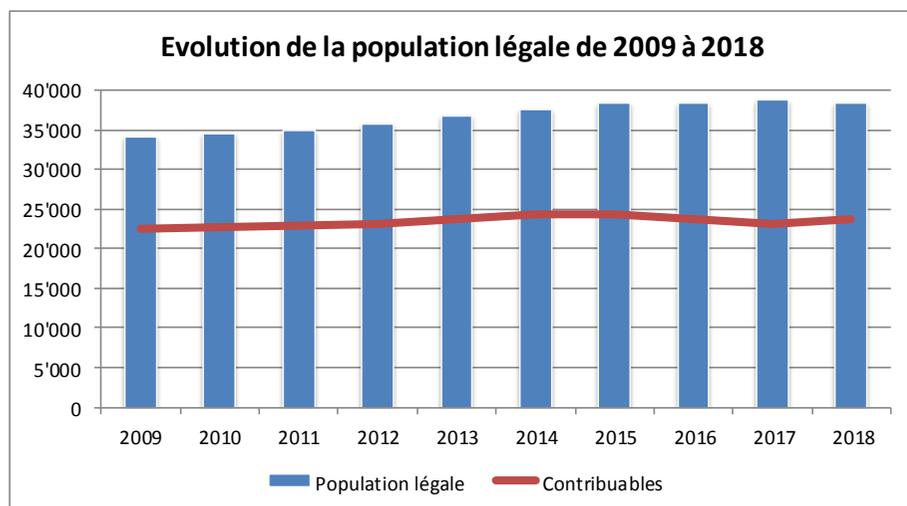
Lors de l'établissement du budget 2018, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2015. Il a pris en compte l'estimation du Service cantonal des contributions en y incluant divers facteurs de correction. La différence d'estimation est de seulement CHF 0.8 mio, ce qui correspond à une variation minimale de 1.0% par rapport aux revenus des personnes physiques.

Cet impôt représente les recettes fiscales les plus importantes de la Commune. Le Service des finances avait calculé, lors de l'établissement du budget 2018, une augmentation annuelle de plus de 2.0%.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Après une relative stabilité entre 2016 et 2017, les recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques reprennent une tendance haussière en 2018, non seulement au niveau des impôts nominaux, mais également en terme de moyenne de la charge des impôts par habitant. Cependant, il est intéressant de relever dans le graphique suivant que malgré la hausse légère mais régulière de la population entre 2009 et 2017, le nombre de contribuables prend lui la tendance inverse et diminue constamment entre 2015 et 2017, pour finalement atteindre en 2018 un niveau similaire à 2016 (en légère augmentation par rapport à 2017, +573).



## a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 0.4 mio par rapport au budget (CHF 10.0 mio contre CHF 9.6 mio).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2016	6'650'000	9'851'280
extourne provision 2017	9'500'000	7'100'000
<i>totaux égaux</i>	<i>16'150'000</i>	<i>26'151'280</i>
<b>résultat du compte 2018</b>	<b>10'001'280</b>	<i>totaux égaux</i>

Lors de l'élaboration du budget 2018, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2015, le Service des finances s'était basé sur les estimations du Service cantonal de Contributions (SCC) qui s'attendait à une augmentation annuelle de 3.0% pour les années 2016 à 2018 pour l'impôt sur la fortune. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg a été un peu moins élevée que prévu. Cependant, un risque sur grands contribuables couvert par une provision ne s'est pas produit, ce qui a permis de réaliser une meilleure facturation que prévue.

## b) Impôt des personnes morales

### b.1 Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une grande augmentation par rapport au budget 2018 (CHF 41.7 mio contre CHF 33.7 mio). A fin 2017, l'écart budget-réel, avec les mêmes paramètres de calcul, s'élevait déjà à CHF 15.5 mio.

Impôt sur le bénéfice			
		24'598'439	facturations effectuées en 2018
extourne provision 2016	7'080'000	16'400'000	provision impôt 2017 à facturer
extourne provision 2017	20'840'000	28'600'000	provision impôt 2018 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>27'920'000</i>	<i>69'598'439</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2018</b>	<b>41'678'439</b>		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2018, une partie de l'impôt 2015, environ CHF 0.2 mio, le solde de l'impôt 2016 pour environ CHF 14.5 mio, ainsi qu'une partie de l'impôt 2017 pour CHF 9.7 mio, soit un montant global de plus de CHF 24.6 mio. Par

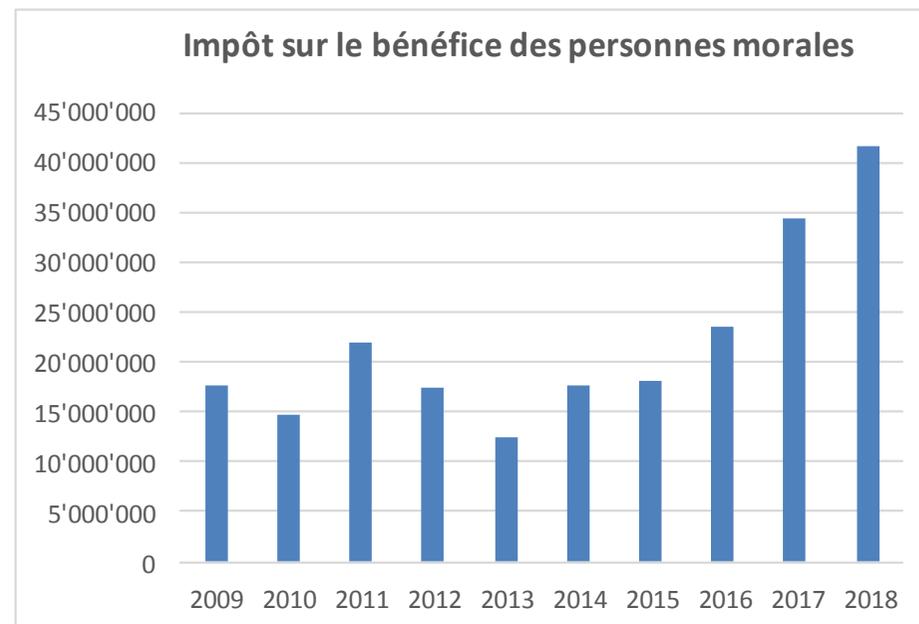
conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2017 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour les années 2017 et 2018.

La volatilité de cet impôt est largement supérieure à celle de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéficiaires des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2016 (dernière année entièrement facturée) a rapporté CHF 22.7 mio, l'année fiscale 2015 CHF 20.7 mio (CHF -2.0 mio) et l'année fiscale 2014 CHF 23.5 mio (CHF +2.8 mio).

En 2017, de manière totalement imprévisible, des sociétés ont renoncé à leurs statuts particuliers. Ce changement de régime de taxation a permis à la Ville de Fribourg de percevoir d'importants impôts sur le bénéfice supplémentaires.

En 2018, des sociétés qui, jusque-là, étaient allégées fiscalement, ont commencé à payer des impôts sur le bénéfice, ce qui était prévu et calculé mais à un niveau qui s'est révélé trop bas par rapport aux bénéfices annuels réalisés.

On constate que cet impôt a des rendements très différents d'une année à l'autre, ce qui en rend la prévision difficile.



## b.2 Impôt sur le capital

Les comptes 2018 bouclent avec un montant de CHF 7.5 mio, soit CHF 2.1 mio de plus que le budget qui était estimé de CHF 5.4 mio.

	Impôt sur le capital		
extourne provision 2016	2'700'000	5'964'285	facturations effectuées en 2018
extourne provision 2017	4'840'000	3'300'000	provision impôt 2017 à facturer
		5'800'000	provision impôt 2018 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>7'540'000</i>	<i>15'064'285</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2018</b>	<b>7'524'285</b>		

Lors de l'établissement du budget 2018, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2015. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, l'augmentation prévue pour l'année 2016 avait été estimée à +2.0% pour la Ville de Fribourg ; en réalité elle a atteint +10.3%. Comme pour l'impôt sur le bénéfice, cet impôt a également bénéficié de la sortie de sociétés qui étaient jusque-là allégées.

### c) Contribution immobilière

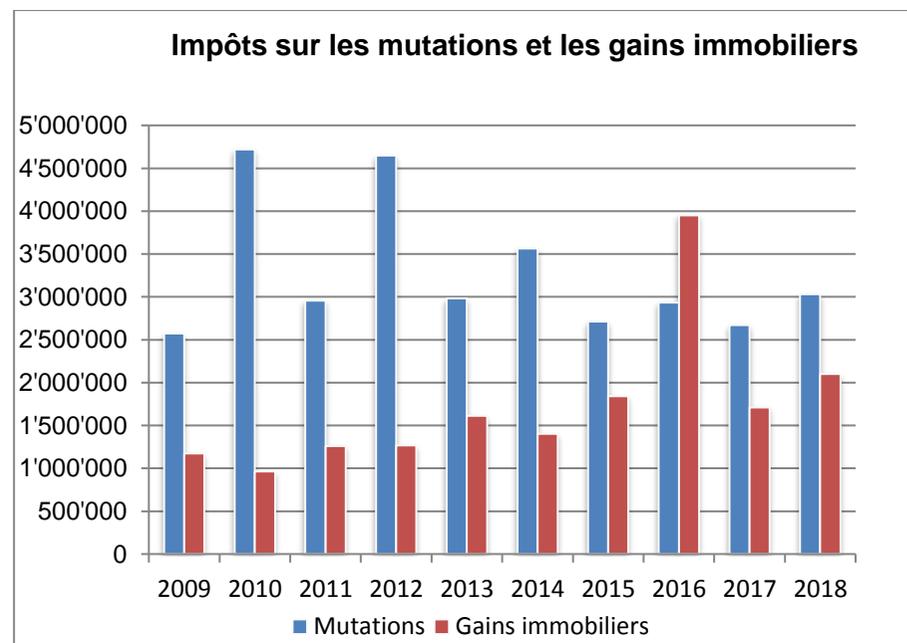
La Ville de Fribourg a facturé en 2018 un montant de CHF 16.3 mio sur la base de la valeur fiscale des immeubles. Cet impôt est stable. La base de calcul est la dernière valeur fiscale connue des immeubles.

### d) Impôt sur les gains immobiliers

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2018 de CHF 2.1 mio est supérieur au budget 2018 de CHF 1.4 mio. Il dépend du nombre de transactions immobilières sur le territoire de la Ville, par définition difficilement prévisible.

### e) Impôt sur les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, de CHF 3.0 mio, est légèrement supérieur à la moyenne des années 2012-2016 retenue pour élaborer le budget 2018. Mais il faut remarquer que cet impôt est très volatil (CHF 2.7 mio en 2017, CHF 2.9 mio en 2016, CHF 2.7 mio en 2015, CHF 3.6 mio en 2014 et CHF 3.0 mio en 2013) ; il évolue en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.



### f) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier de prévoyance.

### g) Impôt sur les successions

Cet impôt dépend des successions liquidées dans l'année de facturation et est ainsi également très volatil. Le montant inscrit au budget est une moyenne des dernières années.

### 3. Evolution des recettes - commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.- des revenus non liés.

#### Administration générale

##### Administration

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
100.436.00	Publicité récupérée sur "1700"	51'140.05	85'000.00	-33'859.95

La publicité est en constante diminution et la rubrique a été adaptée dans ce sens au budget 2019.

#### Finances

##### Personnel communal : indemnités d'assurances

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)		135'000.00	-135'000.00

Courant 2018, la méthode de comptabilisation des recettes APG a été modifiée, ces versements sont comptabilisés directement dans les Services concernés par un remboursement.

#### Impôts

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
210.405.00	Impôt sur les successions	391'559.84	500'000.00	-108'440.16

Cet impôt dépend des successions liquidées dans l'année de facturation et est ainsi également très aléatoire. Le montant inscrit au budget est une moyenne des dernières années.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
210.436.00	Frais de contentieux : remboursement	269'990.86	300'000.00	-30'009.14

Le remboursement de ces frais a été moins élevé qu'espéré, le volume reste cependant assez stable bon an mal an.

#### Autres recettes

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
231.424.00	Ventes de terrains		30'000.00	-30'000.00

Il n'y a pas eu de ventes de terrains en 2018, la Commission financière reçoit régulièrement l'état des échanges parcellaires effectués.

#### Ecoles

##### Administration

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
300.434.00	Récupération honoraires d'interprètes	2'854.55	15'000.00	-12'145.45

Le budget 2018 est surestimé. La participation cantonale ne couvre en effet que la moitié des frais d'interprétariat, et ce pour les demandeurs présents dans le canton depuis un maximum de deux ans. La Commune a dès lors

récupéré CHF 2'854.55 sur un montant payé de CHF 23'801.65 sous rubrique 300.308.00.

#### Devoirs surveillés

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
323.434.00	Contributions des parents	22'970.00	45'000.00	-22'030.00

La contribution des parents a été perçue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018. Dès août 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement scolaire communal, les devoirs surveillés sont gratuits.

#### Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	350'301.40	506'825.00	-156'523.60

Il s'agit de la participation cantonale (SESAM) aux frais du service communal de psychologie scolaire ainsi qu'aux frais de Flos Carmeli pour la logopédie et la psychomotricité et ceux de l'Institut de pédagogie curative des thérapeutes alémaniques.

#### **Police locale et mobilité**

##### Administration

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	479'951.80	550'000.00	-70'048.20

Le budget a été établi sur la base des recettes encaissées en 2017 projetées sur 2018 (montant estimé à CHF 540'758.-). Toutefois, cette rubrique subit des variations importantes selon les années. Ces variations sont dues en grande partie à la très grande volatilité des recettes liées aux empiétements du domaine public occasionnés par des chantiers privés. Il est toujours

difficile d'estimer les recettes pour cette rubrique. En 2018, ces empiétements ont été moins importants que les années précédentes.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
400.437.00	Amendes de police	51'763.00	65'000.00	-13'237.00

Une baisse des ordonnances pénales a été enregistrée durant l'année 2018. En effet, 88 ordonnances pénales ont été établies sur la base du Règlement général de police (contre 219 en 2017). Concernant les déchets, seules 143 ordonnances pénales ont été établies en 2018 (contre 247 en 2017).

##### Police

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
401.434.02	Redevances pour prestations de service	61'592.25	115'000.00	-53'407.75

Cette rubrique a été scindée en deux pour distinguer les redevances soumises à la TVA et celles qui ne le sont pas (autre rubrique à prendre en compte : 401.434.03 : redevances évacuation de véhicules). Les recettes cumulées des deux rubriques sont conformes aux attentes (recettes totales des deux rubriques : CHF 61'592.25 et CHF 61'726.- soit un total de CHF 123'318.25). Les corrections nécessaires seront apportées les prochaines années.

##### Taxe sur les spectacles

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
403.406.10	Cinémas	361'005.95	415'000.00	-53'994.05

Une baisse de fréquentation des cinémas a été enregistrée en 2018 selon les exploitants des salles de cinéma (tendance déjà constatée en 2017). De ce fait, les recettes induites par la facturation de la taxe sur les spectacles aux cinémas ont suivi cette tendance.

## Génie civil, environnement et énergie

### Administration de la Voirie

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	62'695.75	90'000.00	-27'304.25

Le budget 2018 n'a pas été adapté aux modifications de l'entretien du parc des véhicules. Cette prestation à SINEF qui ne s'effectue plus était facturée aux environs de CHF 23'000.-.

### Déchets

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
530.439.00	Publicité sur camions ordures		10'000.00	-10'000.00

D'une part, le contrat liant la Ville avec l'entreprise en charge de la publicité sur les camions ordures n'a pas été honoré par cette dernière. Une procédure de mise en poursuite est en cours depuis le courant de l'année 2016. D'autre part, la recherche d'une société pour cette prestation s'est montré infructueuse et le changement de chef de secteur à la Voirie a orienté les priorités de manière différente. De plus, la Ville de Fribourg est tributaire de la mise en poursuite et malgré un nouvel accord, celui-ci ne couvrirait pas toute l'année.

### Traitement et évacuation des eaux

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
532.434.00	Taxes d'épuration	3'189'795.60	3'640'000.00	-450'204.40

L'écart est en relation avec l'entrée en vigueur du Règlement sur les eaux usées en cours de révision. Depuis le budget 2015, cet écart est constaté. Le Règlement prévoit la perception d'une taxe de base permettant de couvrir le maintien de la valeur des installations. Une explication avait été donnée dans le cadre des résultats des comptes 2016. L'objectif actuel est

de le traiter de manière coordonnée avec la révision du Règlement sur l'eau potable traité par SINEF.

### Cadastre

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
540.435.00	Prestations et vente de matériel et plans	88'572.25	100'000.00	-11'427.75

Par la mise à disposition du Service informatique communal sur SITECOF, la demande de la part du public est aujourd'hui en baisse. De plus, il est difficile d'anticiper annuellement les travaux qui seront facturés par le Service car ils sont notamment liés au nombre de verbaux et de dossiers en lien avec les permis de construire (cadastrations, modifications de limites, etc.). La tendance étant toutefois à la stabilité voire à une légère augmentation de la réalisation de nouvelles constructions, il a été choisi de maintenir ce montant provisionnel pour 2019.

### Economat

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	2'455.30	30'000.00	-27'544.70

L'écart s'explique par la gestion de la centrale d'impression, qui est depuis début 2018, à la charge du Service informatique.

## Urbanisme et architecture

### Services généraux

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
601.452.00	Facturation gestion permis de construire	26'069.05	65'232.00	-39'162.95

Ce montant correspond à ce qui a été facturé aux communes de Givisiez et Corminboeuf, il dépend du nombre de permis demandés par la population. En 2018, il y a eu moins de sollicitations pour expertise des permis de construire.

### Bâtiments administratifs

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
611.451.00	Participation cantonale salaire personnel de nettoyage		25'000.00	-25'000.00

Frima formation était locataire à Gottéron 13 et l'Etat subventionnait le personnel de nettoyage. Depuis leur déplacement au Werkhof, le personnel communal ne prend plus en charge ces prestations, d'où la fin de cette facturation à l'Etat.

### Bâtiments locatifs

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
613.436.00	Frais facturés aux locataires	108'233.15	125'000.00	-16'766.85

Moins de frais de chauffage refacturés aux locataires, le budget 2019 a été réadapté.

## Urbanisme - Exploitation

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	900.00	20'000.00	-19'100.00

En début d'année 2018, les émoluments facturés pour les PAD ont été ordonnancés sous la rubrique 610.431.00 « Emoluments ». Cette rubrique « Approbations divers PAD » sera supprimée dans le cadre de l'élaboration du budget 2020.

### Parcs et promenades

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
621.434.00	Redevances de tiers (accidents, abattages, etc.)	15'269.40	25'500.00	-10'230.60

Les accidents et les dégâts causés ne sont pas planifiables et de ce fait cette rubrique fluctue beaucoup d'une année à l'autre.

## Informatique

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
700.452.00	Prestations informatiques à des tiers	100'325.70	112'148.00	-11'822.30

Les charges générales du Service informatique ont été inférieures au budget 2018 d'env. 15.0% (amortissements inférieurs de CHF 330'000.-, report d'acquisitions, non recours aux ressources pour pallier des pannes, etc.). Lors de la répartition des coûts informatiques, la diminution des charges a un impact direct. Ici, l'effet est d'env. 10.5% ; plusieurs prestations à des tiers sont convenues sur une base forfaitaire, donc invariable, donc atténuant les variations.

## **Sports**

### Patinoires

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
913.427.00	Loyer restauration	40'600.00	102'000.00	-61'400.00

L'activité du Sport Café a cessé le 30.04.2018. Au budget, il avait été estimé qu'une cessation d'activité n'interviendrait qu'à fin octobre pour des raisons de rénovation de la P1.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
913.427.10	Location glace	333'102.00	400'000.00	-66'898.00

Le DDP avec l'Antre SA ayant été signé au 01.01.2019 pour la patinoire principale, la facturation habituelle de la P1 pour la saison 2018-2019 a été réduite. L'écart se justifie ainsi car pour maintenir une continuité et une cohérence comptable, les loyers de glace sont toujours imputés sur la première partie de la saison.

### Piscine du Levant

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
915.427.00	Location bassin	678.90	17'000.00	-16'321.10

L'école de natation de Guin, Fribourg et environs a délocalisé ses cours à la piscine du CO de Jolimont en raison des travaux réalisés à la piscine du Levant durant l'été 2018. La recette liée à cette location (CHF 8'700.-) se trouve sous la rubrique 912.427.00 (Autres terrains et installations).

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
915.434.00	Entrées piscine	176'858.50	200'000.00	-23'141.50

La fermeture pour travaux de la piscine du Levant influence directement cette rubrique.

## **Aide sociale**

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	1'814'567.50	2'400'000.00	-585'432.50

Les prestations sur avances des assurances sociales dépendent de chaque situation d'aide sociale en fonction des demandes qui peuvent être faites (AI, PC, etc.) et ne peuvent être que difficilement estimées précisément.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	440'689.00	500'000.00	-59'311.00

Idem 1110.436.00.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune	191'487.19	250'000.00	-58'512.81

Les remboursements individuels varient en fonction de chaque situation. Ils peuvent être mensuels ou uniques lors de rachat de dettes notamment. Ils sont dépendants des situations personnelles de chacun des anciens bénéficiaires et ne peuvent être que difficilement estimés précisément.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	3'156'475.70	3'788'000.00	-631'524.30

La facturation de la part cantonale est dépendante de l'aide sociale octroyée aux bénéficiaires (40% ou 100% de participation de l'Etat en

fonction de la catégorie de bénéficiaires), si l'aide octroyée diminue, la part récupérée également, ce qui est le cas.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	612'522.85	1'000'000.00	-387'477.15

Afin de lisser les coûts d'aide sociale à l'échelle des districts, un pot commun a été constitué. Comme la charge d'aide sociale a diminué, la rétribution en retour par le pot commun est réduite d'autant.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.452.00	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)	218.25	100'000.00	-99'781.75

Malgré le faible montant facturé à d'autres services, le montant de CHF 100'000.- est gardé au budget, utile selon les circonstances (familles devant être prises en charge lors de l'octroi d'un permis C notamment).

#### **IV. Examen de détail de l'évolution des charges**

##### **Observations générales**

Les charges sont passées de CHF 227.3 mio au budget à CHF 234.3 mio aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre globalement leur bonne maîtrise. Voici l'évolution en CHF, hors imputations internes :

Nature comptable		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	61'896'288	61'619'442	276'846	0.4%
31	Biens, services et marchandises	26'176'322	29'308'917	-3'132'595	-10.7%
32	Intérêts passifs	5'336'716	5'862'425	-525'709	-9.0%
33	Amortissements	11'041'791	14'448'823	-3'407'031	-23.6%
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	74'448'752	67'648'667	6'800'085	10.1%
36	Subventions accordées	31'797'479	34'634'247	-2'836'768	-8.2%
38	Attributions aux réserves	23'574'503	13'805'843	9'768'660	70.8%
<b>Total (sans imputations internes)</b>		<b>234'271'851</b>	<b>227'328'364</b>	<b>6'943'488</b>	<b>3.1%</b>

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le chapitre séparé du présent Message.

La rubrique "Biens, services et marchandises" (31) diminue de 10.7% (CHF 3.1 mio). Les quatre positions les plus importantes, totalisant CHF 1.5 mio, sont les suivantes : diminution des charges pour les débiteurs irrécouvrables (CHF 0.7 mio), les impôts irrécouvrables (CHF 0.5 mio), les achats de terrain non réalisés (CHF 0.2 mio) et le mandat PFA qui n'a pas encore été lancé (CHF 0.1 mio). Le solde des différences est constitué d'une multitude d'effets (plus de 500) pour des montants de moindre importance.

Le calcul des intérêts passifs (rubrique 32) montre un écart de 9.0% reflétant une planification des dépenses ambitieuse qui ne s'est pas réalisée et des encaissements d'acomptes d'impôts suffisants à compenser les besoins de couverture des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissements revues à la baisse.

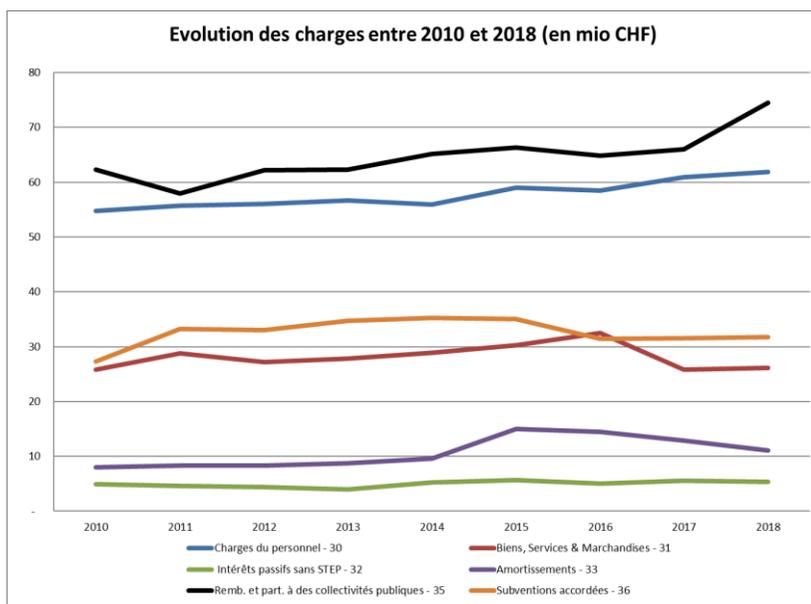
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" (CHF 3.4 mio) s'explique en majeure partie par des reports d'investissements prévus au budget (l'amortissement débute lorsque l'objet d'investissement entre dans sa phase d'utilisation).

La rubrique 35, regroupant les remboursements et participations à des collectivités publiques, a augmenté de CHF 6.8 mio (10.1%). Cet écart relève de deux positions distinctes, la première étant l'attribution de CHF 6.0 mio à la provision pour la CPEF, la seconde étant pour CHF 0.8 mio les frais facturés par l'Etat pour l'enseignement primaire.

Les "Subventions accordées" (rubrique 36, CHF -2.8 mio) voient une diminution de CHF 2.2 mio dans le cadre de la LASoc (frais d'organiseurs de MIS, frais médicaux de base et frais de logements) et de CHF 0.6 mio dans la participation au trafic régional.

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de CHF 9.8 mio est composée principalement d'éléments déjà commentés ci-dessus : diminution des provisions PF 17 et PFA (CHF -10.5 mio) et attributions aux provisions CPPVF, CPEF et Pila (CHF +16.3 mio). L'évolution des réserves obligatoires composent le solde de l'écart constaté.

### **Evolution des charges – historique (sans les réserves)**



En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de CHF 6.0 mio grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique 36 "Subventions accordées" augmente d'environ CHF 5.1 mio à cause de la participation à la péréquation des charges, alors que les recettes encaissées au titre de la péréquation des besoins étaient de CHF 2.0 mio (solde à la charge de la Ville de CHF 3.0 mio).

En 2014, la rubrique 30 "Charges de personnel" diminue légèrement en raison de la réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance (le taux de cotisation passe de 16.5% à 12.0%). Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements, rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de CHF 2.5 mio au total.

En 2015, les amortissements (rubrique 33) augmentent en raison de la couverture des charges des canalisations et les charges de personnel (rubrique 30) augmentent en raison de la création de la provision pour le solde d'heures variables et les vacances du personnel communal au 31.12.2015 (rubrique charge du personnel).

L'année 2016 voit la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmenter de 9.9% (CHF 2.9 mio) en raison de l'élargissement du périmètre de calcul de la provision pour pertes sur débiteurs (prise en compte des montants inférieurs à CHF 1'000). Sans cet effet, cette rubrique de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.0 mio. Les "Subventions accordées" (rubrique 36) voient une diminution de CHF 3.3 mio en raison de baisses dans le subventionnement d'institutions privées et de personnes physiques.

En 2017, les mouvements principaux concernent l'augmentation des charges de personnel (nouveaux postes et provision pour vacances et heures supplémentaires) ainsi que la diminution de la rubrique 31 (biens, services et marchandises), les charges uniques 2016 de la provision pour pertes sur débiteurs ayant retrouvé un niveau usuel (CHF -4.7 mio par rapport à 2016).

En 2018, l'évolution principale se situe au niveau de la rubrique 35, en raison de la création d'une provision pour la CPEF (CHF +6.0 mio). Pour information, dans la rubrique 36, la participation communale à la péréquation des ressources se monte à CHF 3.6 mio alors que les recettes encaissées au titre de la péréquation des besoins sont de CHF 2.3 mio (solde de CHF 1.3 mio à la charge de la Ville de Fribourg).

## 1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux, les écarts sont commentés en détail par rubrique.

	Comptes 2018		Budget 2018		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Administration générale	11'337'599.28	784'702.84	10'850'933.50	740'421.25	-442'384
Finances	43'283'437.40	179'928'850.02	34'170'349.60	166'580'276.00	4'235'486
Ecoles	72'291'506.47	10'919'179.60	71'420'290.90	11'120'777.60	-1'072'814
Police locale et mobilité	9'668'294.74	14'689'838.17	10'126'152.60	14'542'092.35	605'604
Génie-civil	34'176'640.49	23'862'486.39	36'138'890.85	24'570'991.85	1'253'745
Urbanisme et architecture	21'335'115.00	22'102'411.38	20'675'000.70	22'057'139.85	-614'843
Informatique	3'586'252.43	2'845'992.74	4'077'478.90	3'328'531.95	8'687
Culture	4'946'333.83	899'222.15	5'143'730.15	987'592.90	109'026
Sports	6'012'473.91	2'078'606.58	5'877'012.30	1'944'328.60	-1'184
Aide sociale	42'024'791.24	7'048'934.65	44'128'642.55	8'888'100.00	264'686
Curatelles d'adultes	3'765'252.32	861'007.26	3'893'285.40	805'100.00	183'940
Agglomération	8'855'355.53		8'314'895.00		-540'461
Total	261'283'052.64	266'021'231.78	254'816'662.45	255'565'352.35	3'989'489

### Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés.

## 2. Evolution des charges- commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.- des charges non liées.

### Administration générale

#### Conseil communal

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
100.317.00	Déplacements et débours	38'281.80	25'000.00	13'281.80

L'excédent de dépenses de cette rubrique provient principalement de deux déplacements extraordinaires effectués en 2018, l'un par le représentant du Conseil communal à Nova Friburgo et l'autre par le Conseil communal et les Chefs de service à Freiburg im Breisgau.

#### Secrétariat de Ville

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
110.318.02	Honoraires de traduction	86'465.80	50'000.00	36'465.80

Le dépassement du montant prévu au budget est dû à l'augmentation du nombre de traductions entreprises à la suite de l'étude sur le bilinguisme dans l'administration communale. Cette rubrique a d'ailleurs été augmentée de CHF 30'000.- au budget 2019 pour y faire face.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
110.318.15	Frais d'expertises	320'487.85	150'000.00	170'487.85

Le dépassement du montant prévu est dû à diverses affaires judiciaires en cours. Pour davantage de transparence, une nouvelle rubrique intitulée « Frais judiciaires et d'expertises » a été inscrite au budget 2019 du Service

juridique, celle restant à l'Administration générale s'intitulant dorénavant « Frais d'expertises ».

#### Votations et élections

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
112.318.00	Affranchissements postaux	102'556.64	88'000.00	14'556.64

Ce dépassement du montant prévu s'explique par le fait qu'une élection complémentaire au Conseil d'Etat a eu lieu en 2018. Une consultation populaire a dû être ajoutée au calendrier prévu, engendrant un envoi supplémentaire du matériel de vote.

#### Service des relations humaines

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	142'460.00	90'000.00	52'460.00

Ce dépassement du montant prévu est dû à plusieurs recrutements (chef de service ou postes spécialisés) qui ont nécessité des publications dans des revues spécialisées (coûts plus élevés).

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
130.318.00	Mandats externes gestion personnel	187'791.00	131'000.00	56'791.00

Cette rubrique budgétaire comprend une certaine marge pour la mise en œuvre de mandats externes lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires (besoins pas toujours prévisibles). Cette année, la poursuite du mandat externe d'analyse du Service des Relations humaines, de même que les assessments dans le cadre de l'engagement de deux Chefs de service ont contribué significativement à ce dépassement.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
130.318.01	Apprentis : formations et traitements facturés par des tiers	37'721.20	23'000.00	14'721.20

Le Service informatique a pris la décision de garder une année supplémentaire l'apprenti informaticien de 3e année (collaboration avec l'entreprise externe REF-FLEX). De ce fait, la facturation de juillet à décembre 2018 n'a pas été prévue au budget et a engendré une augmentation des coûts de CHF 16'425.-.

## **Finances**

### Personnel communal : charges sociales diverses

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
201.301.21	Aides de secours accordées	21'750.00	10'000.00	11'750.00

Afin de compenser le surplus accordé en 2018 sous formes d'aide de secours au personnel communal sous cette rubrique, un montant de CHF 9'659.- a été prélevé dans le fonds de secours. Des remboursements d'avances supérieurs de CHF 2'000.- au montant budgété sous rubrique 201.436.00 permettent de neutraliser le montant restant de l'écart.

## **Impôts**

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	466'575.50	400'000.00	66'575.50

Cette rubrique évolue en fonction des avances fiscales payées par les contribuables de la Ville. Des montants plus élevés ont été enregistrés comme acomptes, qui ont dû être rémunérés lors des remboursements.

## **Ecoles**

### Service dentaire

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
341.351.00	Soins donnés par le Canton	334'649.10	300'000.00	34'649.10

Si le montant des soins donnés par le Canton a augmenté de CHF 60'716.15 par rapport aux comptes 2017, soit 22.2%, celui de la contribution des parents sous rubrique 341.436.00 a quant à lui augmenté de 15.2% par rapport aux comptes 2017. Ces deux montants étant en corrélation, la refacturation aux parents bénéficie du subventionnement communal en fonction de la capacité financière des parents.

## **Génie civil, environnement et énergie**

### Eclairage public

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
523.314.00	Entretien par des tiers	202'910.95	183'000.00	19'910.95

La raison du dépassement s'explique principalement par la réception tardive d'une facture concernant le contrôle mécanique des candélabres

qui aurait dû être comptabilisé en 2017. Le montant concerné est de l'ordre de CHF 23'000.- et la facture avait été reçue dans le courant du mois de mars 2018.

#### Décharge de Châtillon

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
531.318.10	Etudes et analyses	159'167.15	140'000.00	19'167.15

Selon l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués l'« OSites », des investigations de détails obligatoires ont dues être faites par des ingénieurs sur le site de Châtillon afin de permettre la construction de la centrale de traitement des boues ainsi que l'agrandissement de l'étape 6 mixte. Une subvention sera allouée à la Ville de Fribourg dès la fin des travaux.

#### Endiguements

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
533.314.00	Travaux par des tiers	0.00	90'000.00	-90'000.00

Le montant provisionné sur cette rubrique de fonctionnement concerne d'une part des petites interventions d'urgence suite à des intempéries et d'autre part des mesures de revitalisations mineures. Comme un plan de revitalisation est en cours de gestation, aucune intervention mineure n'a été entreprise et aucune situation d'urgence n'a nécessité l'utilisation de cette rubrique.

#### Secteur énergie et développement durable

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
560.318.20	Etudes et projets	80'116.20	60'000.00	20'116.20

Des subventions touchées par le secteur de l'énergie et du développement durable ont été imputées à la rubrique 560.461.00 pour un total de

CHF 17'650.-. L'écart réel n'est donc que de CHF 2'466.20, soit environ à 4.0%.

### **Urbanisme et architecture**

#### Administration

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
610.318.20	Préavis et émoluments des services cantonaux	36'554.70	20'000.00	16'554.70

Dans le cadre des demandes de permis, demandes d'enseigne et panneaux solaires, des préavis des Services de l'Etat peuvent être requis. Le nombre de ces demandes peut varier d'année en année, en fonction des projets.

#### Bâtiments administratifs

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
611.314.01	Entretien chauffage	22'219.15	10'000.00	12'219.15

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations de chauffage et des contrôles de combustion par les services de ramonage. Certains contrôles ont permis de mettre en évidence certaines réparations complémentaires nécessaires, montants des frais CHF 10'124.35.-.

Quelques pompes de circulation défectueuses ont dû être remplacées, un radiateur percé a été remplacé et la réparation d'une conduite suite à une fuite a entraîné un montant de frais de CHF 15'939.10.-.

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
611.315.00	Installations et équipements (entretien)	67'634.50	50'000.00	17'634.50

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations techniques (transmission d'alarme, détection incendie, ascenseurs, étanchéité des toitures, extincteurs, etc.). Toutes ces écritures sont sur cette même rubrique afin de montrer séparément les entretiens par des tiers (611.314.00) et les contrats de maintenance. Une adaptation a été appliquée pour le budget 2019 (CHF 67'000.-).

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
611.315.10	Linges et blanchissage	30'361.95	20'000.00	10'361.95

Mise à niveau des installations CWS et adaptations pour tous les sanitaires des bâtiments administratifs et augmentation des relevés de box lady (serviettes hygiéniques). Augmentation des consommables (rouleaux de linges).

#### Bâtiments scolaires

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	108'034.70	85'000.00	23'034.70

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations techniques (transmission d'alarme, détection incendie, ascenseurs, étanchéité des toitures, extincteurs, etc.). Toutes ces écritures sont sur cette même rubrique afin de montrer séparément les entretiens par des tiers (612.314.00) et les contrats de maintenance. Une adaptation a été appliquée pour le budget 2019 (CHF 127'000.-).

#### Ateliers et dépôts

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
614.314.00	Entretien par des tiers	102'742.95	70'000.00	32'742.95

Le remplacement de conduites d'alimentation d'eau à la sous-station 3 et à la route des Neigles 39 ont entraîné un surcoût de CHF 25'072.60.

#### Locaux culture et loisirs

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
617.314.00	Entretien par des tiers	25'315.25	10'000.00	15'315.25

Un appel d'offres a été lancé pour les prestations de contrat de maintenance des installations techniques au Werkhof, prestations ingénieur CHF 4'986.15 et contrat de maintenance CHF 7'548.20. Les contrats de maintenance seront répercutés sur la rubrique 617.315.00 (2019 - CHF 14'000.-).

#### Parcs et promenades

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
621.312.00	Electricité	18'074.85	6'650.00	11'424.85

Un rééquilibrage devra à l'avenir se faire entre les trois rubriques électricité du secteur Parcs et promenades, (621.312.00, 622.312.00 et 623.312.00).

#### Sports

##### Piscine du Levant

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
915.312.30	Gaz, mazout, CAD	116'442.45	100'000.00	16'442.45

La piscine du Levant a été raccordée au CAD en cours d'année 2017.

L'exercice 2018 est ainsi le premier à se dérouler sous le régime complet du CAD. Avec le soutien de bureaux spécialisés, une analyse comparative est menée afin de contenir ces coûts.

### **Aide sociale**

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1110.366.40	Prest.sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	350'447.46	300'000.00	50'447.46

Ce montant est difficile à estimer puisqu'il dépend des situations individuelles. Le montant 2018 reste dans la ligne des comptes 2017 (CHF 359'871.25).

### **Contributions selon dispositions légales**

		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart
1120.365.10	Indem.forfait.aide personne impotente (FASD RSF 823.1 art.13)	1'581'333.60	1'423'925.85	157'407.75

Les coûts cantonaux à répartir ont été plus élevés (charges liées), le solde de l'exercice 2017 est présent dans ce compte et représente CHF 157'151.65.

## **3. Analyse spécifique de quelques centres de charges**

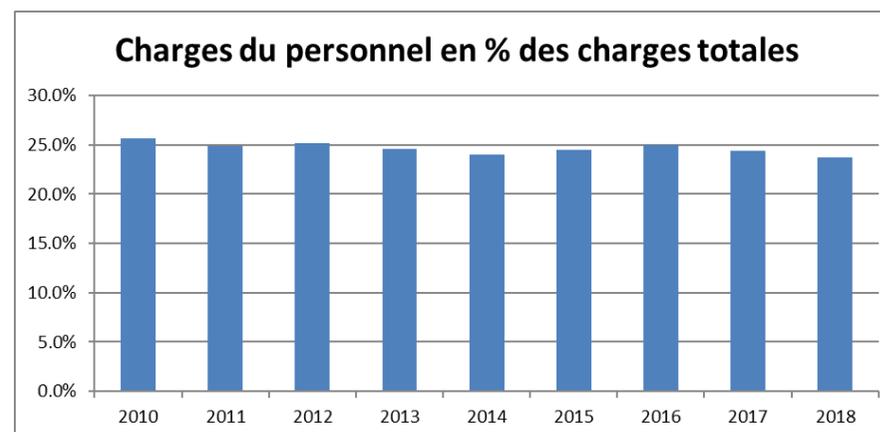
### **a) Les charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées en 2018 à CHF 61.9 mio, ce qui représente un montant de CHF 0.3 mio supérieur au budget. Ces charges se sont élevées à CHF 60.9 mio (CHF +1.0 mio, +1.7%) aux comptes 2017.

Pour la première fois depuis la création de la provision pour heures supplémentaires et vacances du personnel, une diminution des soldes a permis de prélever un montant modeste de CHF 0.1 mio, ce qui a diminué d'autant les charges annuelles.

Le solde du dépassement de CHF 0.4 mio s'explique principalement par l'engagement de personnel temporaire supplémentaire pour pallier les absences de collaborateurs pour maladie longue durée et quelques surcharges ponctuelles. La reclassification de certains postes après réorganisation interne a également entraîné de menus dépassements par rapport aux montants budgétés, tout comme des allocations pour enfants supplémentaires.

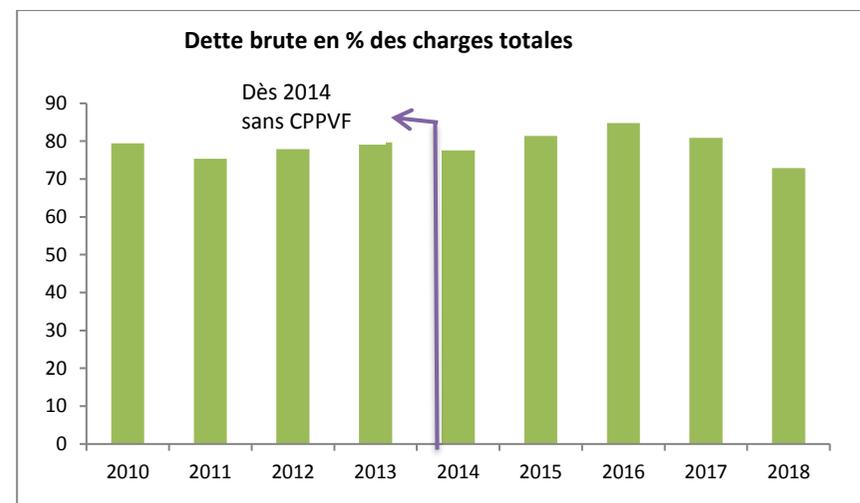
La part des charges du personnel relative aux charges globales est en diminution, ce qui est positif dans le cadre de leur maîtrise ; elle est, dans l'exercice 2018, de 23.7% contre 24.4% en 2017 et 25.0% en 2016. La moyenne sur la période 2010-2018 est à 24.6%. Le système d'information des RH (SIRH) en cours de définition devrait également améliorer la gestion des charges, des EPT et des postes de travail.



## b) Les charges financières

### b.1 La dette publique

La dette publique brute s'élevait, au 31 décembre 2018, à CHF 190.5 mio (contre CHF 201.5 mio au 31 décembre 2017), les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 4'958 (5'189) par habitant (38'422 habitants au 1er janvier 2018) et la dette publique nette à CHF 150.1 mio (CHF 165.5 mio) (dette publique brute moins le total des liquidités et les fonds avec trésorerie), soit CHF 3'907 (CHF 4'262) par habitant. Cette diminution de dette publique est directement liée à l'augmentation des recettes fiscales des personnes morales et au calendrier retardé de certains projets d'investissement importants (oppositions, délais supplémentaires). Le besoin d'emprunter sur les marchés financiers ne s'est pas déclaré. Le poids de la dette publique brute oscille entre 72% et 85% des charges totales depuis 2010, il atteint 85% en 2016, pour redescendre à 73% en 2018. Le prêt de CHF 46.8 mio (CHF 44.0 mio à fin 2018) de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg n'est pas considéré dans les chiffres.



Dans le tableau suivant figurent les emprunts à long terme (conclus pour une durée de 5 ans au minimum) au 31.12.2018.

Année	Montant	% des charges totales
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014 <i>sans CPPVF</i>	180'539'854	77.53
2015 <i>sans CPPVF</i>	193'500'000	81.35
2016 <i>sans CPPVF</i>	202'500'000	84.77
2017 <i>sans CPPVF</i>	201'500'000	80.87
2018 <i>sans CPPVF</i>	190'500'000	72.91

## Tableau des emprunts à long terme au 31.12.2018

	Taux	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2018	Intérêts passifs 2018	
BCF (taux fixe in fine)	2.49	2010 - 17.03.20			10'000'000	249'000.00	
Banque Valiant SA (taux fixe, rbt 1 Mio)	1.95	2010 - 25.03.20		1'000'000	1'500'000	44'443.70	
UBS SA (Swap 2.05% + marge s/Libor)	2.47	2010 - 09.04.19				203'215.33	
BCF (taux fixe in fine)	1.90	2010 - 14.06.18		10'000'000		86'555.55	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.83	2011 - 01.02.21			5'000'000	91'500.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.63	2011 - 25.03.19			11'000'000	179'300.00	
SUVA (taux fixe in fine)	2.56	2011 - 30.04.21			10'000'000	256'000.00	
SUVA (taux fixe in fine)	1.23	2012 - 30.03.22			11'000'000	135'300.00	
BCF (taux fixe in fine)	1.33	2013 - 04.02.23			10'000'000	133'000.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.22	2013 - 24.04.23			10'000'000	122'000.00	
UBS SA (Swap 0.88%) BCF (marge s/Libor)	1.93	2013 - 17.04.23			12'000'000	231'766.14	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.19	2013 - 23.05.22			10'000'000	119'000.00	
Luzerner Pensionkasse (taux fixe in fine)	1.17	2013 - 20.11.20			6'000'000	70'200.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.50	2014 - 19.03.24			10'000'000	150'000.00	
UBS SA (taux fixe in fine)	0.56	2015 - 30.01.25			8'000'000	44'800.00	
UBS SA (Libor + marge 0.1%)	2.89	2015 - 09.02.25				129'759.52	
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	0.58	2015 - 23.03.25			10'000'000	58'000.00	
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	1.22	2015 - 30.03.35			5'000'000		
Axa - Winterthur-Vie (taux fixe in fine)	1.22	2015 - 15.06.32			10'000'000	122'000.00	
Pensionskasse Post (taux fixe in fine)	1.25	2015 - 04.08.30			10'000'000	125'000.00	
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.55	2016 - 25.02.31			10'000'000	45'500.00	
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.70	2016 - 25.02.33			10'000'000	35'750.00	
Crédit Suisse (Swap 2.6% +marge s/Libor)	4.17	2008 - 30.06.22			10'000'000	416'958.45	
Ventilation des intérêts attribués				11'000'000	179'500'000	3'049'048.69	
Extourne intérêts courus 2017						-65'686.36	
Intérêts courus 2018						-1'026'236.89	
				<b>0</b>	<b>11'000'000</b>	<b>179'500'000</b>	<b>2'907'011.99</b>

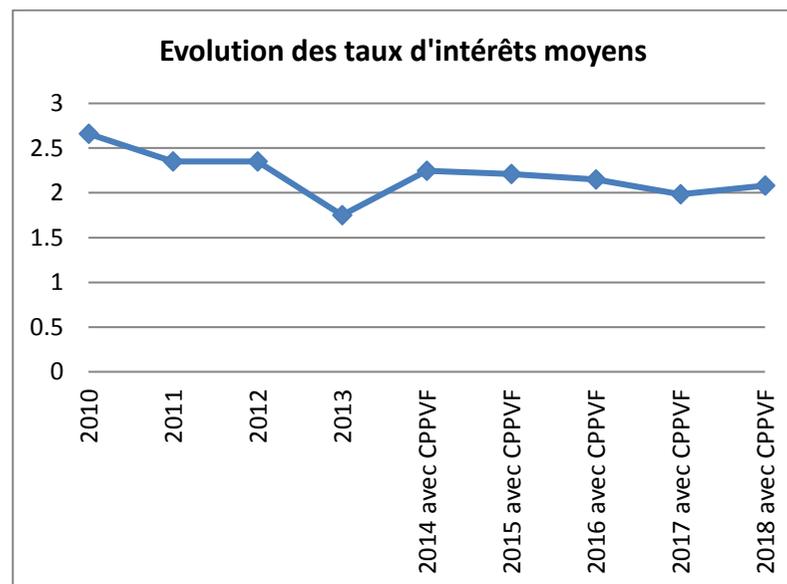
## b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 4.9 mio contre CHF 5.5 mio au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1.9 mio qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance.

### Charges des intérêts passifs de 2010 à 2018

Année	Montant	% des charges totales
2010	4'826'949	2.3%
2011	4'094'967	1.8%
2012	3'936'998	1.8%
2013	3'471'904	1.6%
2014 avec CPPVF	5'098'312	2.2%
2015 avec CPPVF	5'028'672	2.1%
2016 avec CPPVF	4'690'337	2.0%
2017 avec CPPVF	5'123'138	2.1%
2018 avec CPPVF	4'869'923	1.9%

## Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



Le graphique ci-dessus donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2010. La baisse régulière est principalement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas et à des investissements en baisse durant les législatures précédentes.

En 2011, CHF 26.0 mio d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2.0% sur une période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de CHF 0.75 mio par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de CHF 11.0 mio a été contracté à fin mars au taux de 1.2% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de CHF 5.0 mio n'a pas été renouvelé, ce qui explique la stabilité du taux moyen des emprunts.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de CHF 5.0 mio, les nouveaux emprunts de CHF 36.0 mio ont été contractés avec un taux moyen de 1.23% alors que les emprunts remboursés de CHF 31.0 mio montraient un taux moyen de 2.55%. C'est cette différence qui explique la diminution du pourcentage des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour CHF 67.4 mio (dont CHF 48.4 mio pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de CHF 5.0 mio à 2.77%, un emprunt de CHF 3.0 mio à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de CHF 1.0 mio sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de CHF 10.0 mio a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de prévoyance, le taux moyen se situe à 2.24%, légèrement inférieur à la situation de 2013.

En 2015, la dette a augmenté de CHF 14.0 mio. Des emprunts de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (2.47%), CHF 6.0 mio (1.18%), CHF 8.0 mio (2.53%), CHF 10.0 mio (2.19%) et CHF 10.0 mio (3.0%) ont été remboursés pour un montant de CHF 40.0 mio au total. De nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de CHF 54.0 mio à un taux moyen de 1.22%. Le taux moyen de tout le portefeuille a pu être diminué à 2.21%.

En 2016, des montants de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (1.84%) et CHF 5.0 mio (2.79%) ont été remboursés, pour un montant de CHF 11.0 mio. Deux nouveaux emprunts de CHF 10.0 mio chacun ont été contractés pour 15 ans (0.55%) et 17 ans (0.7%), ce qui fait baisser le taux d'intérêt moyen à 2.15%.

En 2017, aucun nouvel emprunt n'a été contracté ; les remboursements effectués permettent de diminuer le taux moyen à 1.48% (sans CPPVF) et 1.96% (avec CPPVF).

En 2018 comme en 2017, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Cependant, les emprunts court terme à taux négatif effectués en 2017, plus nombreux qu'en 2018, ont fait augmenter légèrement le taux moyen à 1.58% (sans CPPVF) et 2.08% (avec CPPVF).

### **b.3 Les amortissements**

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 10.3 mio contre CHF 8.6 mio aux comptes 2017 et les amortissements complémentaires et extraordinaires se sont élevés à CHF 0.7 mio, notamment pour les financements spéciaux des canalisations contre CHF 4.3 mio aux comptes 2016 (STEP et canalisations).

## **V. Analyse du bilan**

### **1. Actif du bilan**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>Actif</b>	<b>410'050'920.29</b>	<b>394'815'822.36</b>	<b>15'235'097.93</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>181'362'942.11</b>	<b>177'109'891.79</b>	<b>4'253'050.32</b>
Disponibilités (liquidités)	40'395'718.98	36'034'962.54	4'360'756.44
Avoirs	-104'100'364.34	-77'561'758.21	-26'538'606.13
Placements	59'339'251.33	59'212'049.98	127'201.35
Actifs transitoires	185'728'336.14	159'424'637.48	26'303'698.66
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>228'687'978.18</b>	<b>217'705'930.57</b>	<b>10'982'047.61</b>
Investissements	206'230'371.83	194'079'382.53	12'150'989.30
Prêts et participations	19'479'068.19	20'440'715.64	-961'647.45
Subventions d'investissements	2'978'538.16	3'185'832.40	-207'294.24

Ci-après figurent les commentaires globaux et le cas échéant, ceux de l'évolution entre 2017 et 2018.

### **Patrimoine financier**

Les **disponibilités** fluctuent en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ CHF 15.0 mio afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Les recettes fiscales supplémentaires des personnes morales sorties de leur régime fiscal particulier et reçues sous forme d'acomptes est à l'origine de la situation particulièrement favorable et exceptionnelle des liquidités, tout comme parallèlement le décalage dans le calendrier de réalisation de gros investissements (oppositions, etc.).

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2017 et 2018 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart négatif de CHF 26.5 mio entre 2017 et 2018 est dû à des impôts à encaisser plus importants que l'année dernière.

Les **placements** ont augmenté de CHF 0.1 mio et sont donc stables par rapport à l'an dernier.

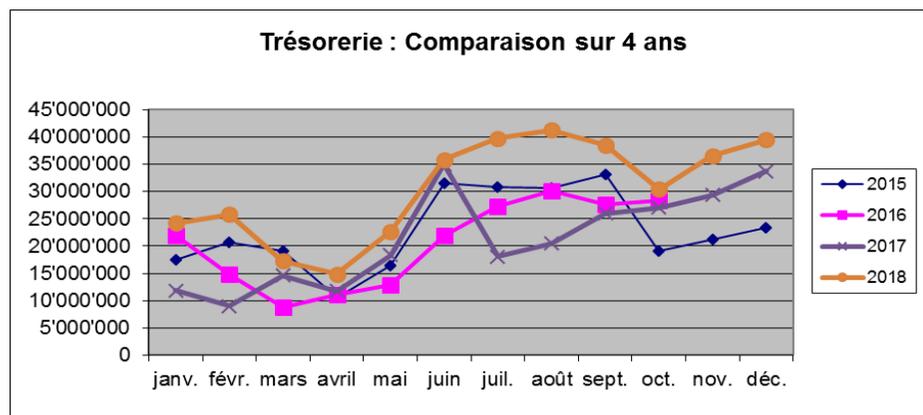
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

### **Patrimoine administratif**

Les **investissements** ont augmenté de CHF 12.2 mio. Ils sont composés des nouveaux investissements diminués des amortissements effectués et des subventions reçues (voir détail dans le compte des investissements).

En ce qui concerne les **prêts et participations**, leur diminution a été de CHF 1.0 mio et concerne principalement les amortissements de la salle de spectacle Equilibre et de Nuithonie, ainsi que de la participation à l'extension de l'Hôpital cantonal ainsi que du réaménagement du site sportif St-Léonard.

La diminution des **subventions d'investissements** de CHF 0.2 mio est liée essentiellement aux amortissements de la halle des fêtes de St-Léonard.



Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Durant les mois de mars, avril et mai, la Ville de Fribourg ne reçoit pas d'acomptes d'impôt, ce qui explique le niveau bas de la trésorerie durant cette période. Le taux "libor" (moins d'une année) actuellement négatif, permet d'obtenir des ponts de trésorerie bon marché pour couvrir les besoins durant de courtes périodes (1 à 6 mois) ; cette possibilité a été utilisée depuis 2016, ce qui a quelque peu lissé la fluctuation mensuelle.

## 2. Passif du bilan

	2018	2017	Ecart
<b>Passif</b>	<b>-410'050'920.29</b>	<b>-394'815'822.36</b>	<b>-15'235'097.93</b>
<b>Engagements</b>	<b>-334'265'617.75</b>	<b>-329'381'994.34</b>	<b>-4'883'623.41</b>
Engagements courants	-3'088'593.41	-7'969'650.95	4'881'057.54
Dettes à court terme	-11'000'000.00	-11'000'000.00	0.00
Dettes à moyen et long terme	-179'500'000.00	-190'500'000.00	11'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-46'920'004.35	-47'705'289.85	785'285.50
Provisions	-49'359'374.00	-27'285'700.00	-22'073'674.00
Passifs transitoires	-44'397'645.99	-44'921'353.54	523'707.55
<b>Réserves</b>	<b>-29'543'758.67</b>	<b>-23'930'463.29</b>	<b>-5'613'295.38</b>
<b>Fortune</b>	<b>-46'241'543.87</b>	<b>-41'503'364.73</b>	<b>-4'738'179.14</b>

Le mouvement de CHF 4.9 mio dans les **engagements courants** s'explique principalement par la variation du solde du compte courant de l'Etat (CHF 6.8 mio) ainsi que la variation du solde des créances fournisseurs (CHF -2.3 mio). Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de CHF 60.0 mio de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** se chiffrent à CHF 11.0 mio, les ponts de trésorerie auxquels la Ville a eu recours pendant l'année sont visibles dans le tableau d'évolution de la trésorerie ci-dessus. En 2018, la Ville a eu seulement recours à des emprunts à court terme, en raison des rentrées fiscales supérieures aux attentes, ce qui est globalement positif.

Les **dettes à court, moyen et long terme**, dont les explications sont approfondies dans le chapitre des charges financières, diminuent de CHF 11.0 mio en 2018 et permettent à la Ville de faire face à ses besoins d'investissements.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014 y figure le prêt initial de CHF 46.8 mio de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.25%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1.6 mio. La contrepartie de ce passif se trouve en actif dans « Autres biens, capitalisation de la Caisse de prévoyance ». En 2016, un compte a été créé conformément à une convention avec Groupe E dans le cadre du financement des prestations de caisse de prévoyance pour les employés qui ont été transférés des Services industriels à Groupe E Celsius et qui restent affiliés à la CPPVF.

La rubrique "**Provisions**" a augmenté de CHF 22.1 mio suite à la création de la provision CPPVF (CHF 12.3 mio) et celle de la CPEF (CHF 6.0 mio), celle du site de la Pila (CHF 4.0 mio), et suite à l'adaptation à la baisse de la provision pour pertes sur débiteurs (CHF 0.2 mio).

Les **passifs transitoires** (CHF +0.7 mio) comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est comptabilisée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2018, ce compte de réactivation a augmenté de CHF 0.7 mio et représente la majeure partie de l'évolution de cette rubrique.

La rubrique des **réserves** a été augmentée de CHF 5.6 mio, notamment en raison de l'attribution de CHF 1.0 mio aux établissements scolaires, CHF 3.2 mio à la STEP pour son fonctionnement et celle de CHF 0.4 mio

pour la réserve de places de parcs publiques. A noter également l'alimentation du fonds de rénovation obligatoire des Cycles d'orientation à hauteur de 0.5 mio en 2018.

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2018 de CHF 4.7 mio.

## VI. Compte des investissements 2018

Le compte des investissements 2018 présente une dépense brute de CHF 24.5 mio et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 2.6 mio déduites) de CHF 21.9 mio.

La Ville ne définissant actuellement pas de cadre de dépenses annuelles pour les investissements, le suivi financier se fait en fonction du crédit d'engagement voté pour chaque investissement en vue cumulée pluriannuelle. Pour rappel, les crédits d'engagement sont toujours votés au brut, soit hors subventions et autres revenus.

Au 31.12.2018 avant clôture des investissements 2018, la Ville comptait pour CHF 197.4 mio de crédits d'engagement déjà votés encore ouverts. Sur ce montant, CHF 89.8 mio bruts (43.6 mio nets) ont été dépensés sur les exercices précédents à 2018. Comme annoncé, CHF 24.5 mio bruts (CHF 21.9 mio nets) ont été dépensés sur l'exercice 2018. Après épuration des dépassements, il reste un solde de crédits d'engagement ouverts au 01.01.2019 de CHF 85.0 mio.

Une synthèse par rubrique d'investissement de ces dépenses/revenus et des soldes ouverts est publiée dans la partie « investissements » de ce document des comptes 2018.

Concernant le suivi des crédits d'engagement votés, CHF 17.6 mio avaient été votés dans le cadre du budget 2018 (19-20.12.2017). En parallèle du budget 2018, le crédit d'étude de CHF 1.3 mio pour le CO Jolimont avait également été voté le 19.12.2017 dans un Message séparé. Courant 2018, le Conseil général a autorisé des crédits d'engagement pour CHF 4.2 mio supplémentaires pour les projets suivants : études requalification du Bourg, réfection du pont des Neigles, dispositif anti-suicide au pont de Zaehringen et requalification du pont de Zaehringen.

## Investissements clôturés au 31.12.2018

Ci-après se trouve le tableau récapitulatif de tous les investissements bouclés au 31.12.2018. Le solde non utilisé (CHF 0.5 mio, soit la différence entre les montants votés et les montants dépensés) permet d'augmenter d'autant la capacité de financement de projets d'investissement futurs.

Hiérarchie PF	Rubrique investissement (brut)	Libellé rubrique investissement (responsabilité investissement)	Voté le	Crédit d'engagement voté	Total projet	Dépassement >10%
Ecoles - Mobilier	300.506.15	Achat matériel informatique et mobilier 2014 voté 17.12.13	17.12.2013	100'000	100'000	0.00%
				15'500	15'500	
	300.506.16	Achat matériel informatique et mobilier 2015 voté 16.12.14	15.12.2014	300'000	300'000	0.00%
				46'500	46'525	
<b>Total Ecoles - Mobilier</b>				<b>400'000</b>	<b>400'000</b>	
Génie civil - Eclairage public	523.501.04	Eclairage public renouvellement 2015 voté 16.12.14	16.12.2014	500'000	500'000	0.00%
				500'000	500'000	
<b>Total Génie civil - Eclairage public</b>				<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	
Génie civil - Ouvrage d'art	520.501.99	Mesures accompagnement Poya & liaison cyclable voté 29.04.13	29.04.2013	5'700'000	5'669'876	0.00%
				5'700'000	5'669'876	
	520.501.16	Mur route des Forgerons, voté 13.12.2016	13.12.2016	500'000	395'169	0.00%
	520.501.28	Mur route des Forgerons, voté 13.12.2016	30.10.2017	426'287	426'287	0.00%
	520.501.29	Murs entrée Vallée Gottéron et Neigles voté 15.12.15	15.12.2015	250'000	250'197	0.00%
	520.660.05	Subvention Confédération - Mur des Forgerons	30.10.2017		-173'043	0.00%
	520.661.05	Subvention Canton - Mur des Forgerons	30.10.2017		-133'490	0.00%
				1'176'287	765'120	
	520.501.26	Dispositif anti-suicide sur pont de Zähringen (étude)	20.12.2017	100'000	101'406	0.00%
				100'000	101'406	
	520.501.27	Dispositif provisoire urgent anti-suicide sur pont de Zähringen	29.05.2018	300'000	296'559	0.00%
				300'000	296'559	
<b>Total Génie civil - Ouvrage d'art</b>				<b>7'276'287</b>	<b>6'832'960</b>	
Génie civil - Routes	520.501.07	Loi s/handicapés (Lhand): adaptation 2016 voté 15.12.15	15.12.2015	150'000	150'641	0.00%
				150'000	150'641	
	520.501.14	Mesures d'assainissement contre le bruit 2017, voté 13.12.16	13.12.2016	1'500'000	1'503'338	0.00%
				1'500'000	1'503'338	
<b>Total Génie civil - Routes</b>				<b>1'650'000</b>	<b>1'653'979</b>	
Génie civil - STEP	532.506.01	STEP : remp. commande installation 3e étape voté 15.12.09	15.12.2009	590'000	536'507	0.00%
				590'000	536'507	
<b>Total Génie civil - STEP</b>				<b>590'000</b>	<b>536'507</b>	
Génie civil - Voirie	520.506.19	Remplacement saieuses 2018	20.12.2017	50'000	43'443	0.00%
				50'000	43'443	
	520.506.13	Remplacement véhicules 2014 voté 17.12.13	17.12.2013	370'000	375'216	0.00%
	520.506.20	Remplacement véhicules 2018	20.12.2017	290'000	289'090	0.00%
				660'000	664'306	
<b>Total Génie civil - Voirie</b>				<b>710'000</b>	<b>707'749</b>	
Informatique - Data Center	700.506.43	Data center : Création DC 2, mise en place DRP voté 15.12.15	15.12.2015	470'000	470'069	0.00%
	700.506.52	Data center : renouvellement éléments 2018	20.12.2017	420'000	420'000	0.00%
				890'000	890'069	
<b>Total Informatique - Data Center</b>				<b>890'000</b>	<b>890'069</b>	
PM - AGGLO	430.503.00	Abris vélos gare/halte ferroviaire Agglo 23.1 voté 16.12.14	16.12.2014	100'000	100'000	0.00%
				100'000	100'000	
<b>Total PM - AGGLO</b>				<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	
PM - Amélioration vitesse TP	430.501.06	Mesures amélioration vitesse transports public voté 17.12.13	17.12.2013	50'000	49'699	0.00%
				50'000	49'699	
<b>Total PM - Amélioration vitesse TP</b>				<b>50'000</b>	<b>49'699</b>	
PM - Installations lumineuses	401.506.18	Radars pour installations lumineuses 2014 voté 17.12.13	17.12.2013	80'000	79'844	0.00%
				80'000	79'844	
	430.506.17	Renouvellement installations lumineuses 2014 voté 17.12.13	17.12.2013	100'000	100'000	0.00%
				100'000	100'000	
<b>Total PM - Installations lumineuses</b>				<b>180'000</b>	<b>179'844</b>	

Hiérarchie PF	Rubrique investissement (brut)	Libellé rubrique investissement (responsabilité Investissement)	Voté le	Crédit d'engagement voté	Total projet	Dépassement >10%	
PM - Sécurité et trafic	430.501.10	Modération de trafic, sécurité ch. école 2016 voté 15.12.15	15.12.2015	100'000	100'000	0.00%	
	430.501.12	Modération de trafic, sécurité ch. école 2017, voté 13.12.16	13.12.2016	100'000	100'000	0.00%	
				200'000	200'000		
<b>Total PM - Sécurité et trafic</b>				<b>200'000</b>	<b>200'000</b>		
PM - Service du feu	420.506.31	Achat fourgon PR (2011) de Givisiez	20.12.2017	55'000	55'000	0.00%	
	420.506.33	Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez	20.12.2017	45'000	45'000	0.00%	
	420.506.32	Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez	20.12.2017	50'000	50'000	0.00%	
				150'000	150'000		
<b>Total PM - Service du feu</b>				<b>150'000</b>	<b>150'000</b>		
Sports - Divers	916.501.00	Guin : assainissement stand de tir Horia voté 17.12.13	17.12.2013	90'000	23'783	0.00%	
				90'000	23'783		
<b>Total Sports - Divers</b>				<b>90'000</b>	<b>23'783</b>		
Sports - Football	911.501.00	Guinzet terrain synthétique et aménagements voté 16.12.14	16.12.2014	2'000'000	2'004'515	0.00%	
				2'000'000	2'004'515		
<b>Total Sports - Football</b>				<b>2'000'000</b>	<b>2'004'515</b>		
Sports - Patinoire	913.503.01	Patinoire principale : diagnostic de l'édifice voté 16.12.14	16.12.2014	50'000	0	0.00%	
	913.506.01	Patinoires : remplacement lisseuse à glace voté 15.12.15	15.12.2015	220'000	170'681	0.00%	
				270'000	170'681		
<b>Total Sports - Patinoire</b>				<b>270'000</b>	<b>170'681</b>		
UA - AGGLO	620.501.28	Revital. Ville historique Bourg Agglo 41.1/2 voté 16.12.14	16.12.2014	270'000	270'090	0.00%	
	620.501.45	AGGLO 119(Ae PA3) modèle ARE Espaces Ouverts voté 15.12.15	15.12.2015	120'000	129'032	0.00%	
				390'000	399'122		
<b>Total UA - AGGLO</b>				<b>390'000</b>	<b>399'122</b>		
UA - Bâtiments communaux	620.501.34	Centre cantonal de la natation (Grandfey) voté 15.12.15	15.12.2015	150'000	158'587	0.00%	
					150'000	158'587	
	613.503.31	Arcades variante B : réfection restaurant voté 16.12.14	16.12.2014	200'000	200'000	0.00%	
					200'000	200'000	
	611.503.29	Hôpital Bourgeois, réaff. auberge de jeunesse, voté 13.12.16	13.12.2016	600'000	598'306	0.00%	
					600'000	598'306	
616.503.00	Extension de la caserne des pompiers : études voté 16.06.15	16.06.2015	250'000	214'180	0.00%		
				250'000	214'180		
616.503.03	Raccordement CAD du PPS, voté 13.12.2016	13.12.2016	140'000	164'487	17.49% 1)		
				140'000	164'487		
<b>Total UA - Bâtiments communaux</b>				<b>1'340'000</b>	<b>1'335'560</b>		
UA - Ecoles	612.503.03	CO Jolimont - rénover/transformer voté 15.12.15	15.12.2015	190'000	190'000	0.00%	
	612.503.10	CO Jolimont rénovation + transf. voté 13.12.16	13.12.2016	300'000	300'000	0.00%	
					490'000	490'000	
	612.503.74	CO Belluard : rénovation des classes voté 21.12.10	21.12.2010	250'000	233'181	0.00%	
					250'000	233'181	
	612.503.94	CO Jolimont : assainissement chlore lié piscine	17.12.2013	475'000	534'533	12.53% 2)	
				475'000	534'533		
612.503.01	Ecole du Bourg : 4 nouvelles classes voté le 20.03.2015	20.03.2015	2'000'000	2'353'353	17.67% 3)		
612.661.06	Ecole du Bourg : 4 nouvelles classes voté le 20.03.2015	20.03.2015		-138'818	0.00%		
				2'000'000	2'214'535		
<b>Total UA - Ecoles</b>				<b>3'215'000</b>	<b>3'472'250</b>		
UA - Entretien - Bâtiments comm	611.503.18	Maison de justice : extension climatisation voté 16.12.14	16.12.2014	50'000	48'016	0.00%	
				50'000	48'016		
<b>Total UA - Entretien - Bâtiments communaux</b>				<b>50'000</b>	<b>48'016</b>		
UA - Entretien - Locatif	613.503.32	Foyer St-Louis, remplacement ascenseur voté 15.12.15	15.12.2015	85'000	61'244	0.00%	
				85'000	61'244		
<b>Total UA - Entretien - Locatif</b>				<b>85'000</b>	<b>61'244</b>		
UA - Entretien - Mise au norme	611.503.17	Sécurité et normes incendies, électricité 2014 voté 17.12.13	17.12.2013	75'000	75'253	0.00%	
	611.503.28	Sécurité et normes incendies, électricité 2017 voté 13.12.16	13.12.2016	75'000	73'901	0.00%	
	611.661.00	Sécurité et normes incendies, électricité 2014 voté 17.12.13	17.12.2013		-16'551	0.00%	
				150'000	132'602		
<b>Total UA - Entretien - Mise au norme électricité</b>				<b>150'000</b>	<b>132'602</b>		
UA - Parcs et promenades - Cim	621.506.15	Remplacement Véhicules 2017 voté 13.12.16	13.12.2016	105'000	79'661	0.00%	
	621.506.16	Remplacement véhicules 2018	20.12.2017	70'000	79'880	14.11% 4)	
					175'000	159'541	
621.503.00	Centre horticole, réfection étanchéité toiture voté 17.12.08	17.12.2008	100'000	80'559	0.00%		
				100'000	80'559		
<b>Total UA - Parcs et promenades - Cimetière</b>				<b>275'000</b>	<b>240'101</b>		
<b>Total général</b>				<b>20'561'287</b>	<b>20'088'681</b>		

Quatre objets ci-dessous font l'objet d'un dépassement de plus de 10%. Les raisons en sont les suivantes :

**1. Raccordement CAD du PPS (616.503.03) :** Il avait été décidé de profiter des travaux de génie civil liés à FRICAD III qui ont eu lieu en 2016 à la Route de l'Aurore pour raccorder également le bâtiment PPS au réseau CAD ; les coûts relatifs à une réouverture ultérieure de la chaussée auraient été élevés et par conséquent les montants exigés par Groupe e Celsius pour le raccordement plus onéreux. Le raccordement au CAD a nécessité également des travaux d'assainissement de la chaufferie existante du PPS en raccordant le réseau secondaire à l'échangeur. Des offres rentrées un peu plus hautes que l'estimation de l'ingénieur mandataire en chauffage-ventilation et surtout un redimensionnement de l'échangeur afin qu'il puisse également alimenter la future surélévation de la halle PPS en bâtiment administratif BATPOL expliquent le dépassement du budget de la rubrique de CHF 24'487.-.

**2. CO Jolimont : assainissement chlore lié (612.503.94) :** La piscine de Jolimont a dû être fermée pour permettre les travaux de réfection prévus afin de respecter le taux de chlore lié exigé par de nouvelles normes en vigueur, en raison principalement des installations qui sont vieillissantes. Le budget présenté et obtenu en 2014 était de CHF 475'000.-. La direction de l'Edilité, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs sanitaires a effectué les travaux suivants :

- réfection totale du système de filtration à sable et charbon actif et mise à niveau de toute la partie hydraulique
- réfection des installations électriques et automation
- assainissement des canalisations
- remise en état des carrelages et des joints Epoxy pour le bassin, la plage ainsi que le fond des vestiaires
- installation d'un nouveau système de canaux de ventilation.

Cette rubrique présente un dépassement de CHF 59'533.45.- qui peut être principalement expliqué comme suit :

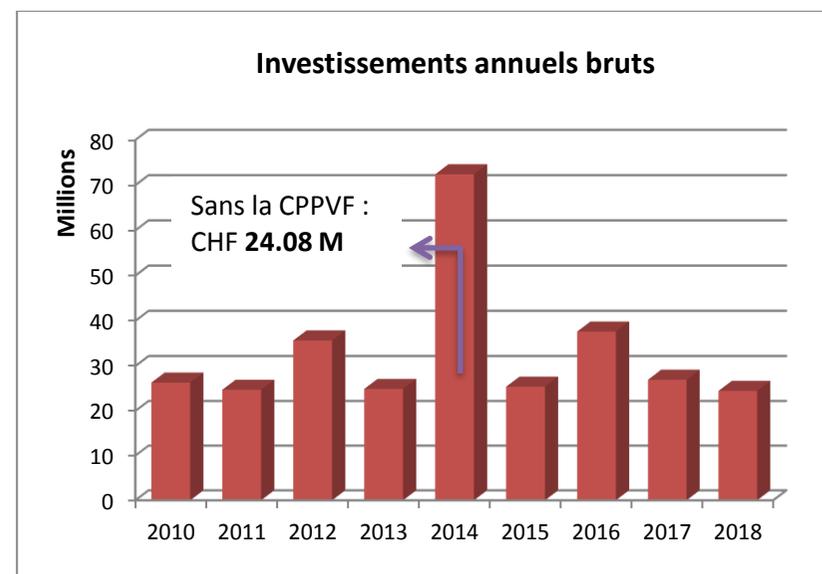
L'arrêt de la piscine et l'occasion de profiter de son bassin vide pour faire la réfection des joints époxy ont occasionné un surcoût d'un montant de CHF 5'111.65.-. La réfection des ventilations s'est avérée nécessaire, pour un montant de CHF 22'885.85.-. Le démontage des installations sanitaires a représenté des montants complémentaires de CHF 4'038.90.-. Des travaux de peinture sur les parties techniques se sont montés à CHF 4'663.05.-. Divers matériels techniques d'exploitation dont un robot nettoyant ont dû être achetés pour un montant de CHF 9'936.-.

**3. Ecole du Bourg: 4 nouvelles classes (612.503.01) :** Le devis original avait été estimé à CHF 2.0 mio TTC dans le cadre du Message du Conseil communal du 3 mars 2015 relatif à la Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg, il se basait sur un coût par unité de pavillon de CHF 0.5 mio TTC multiplié par le nombre de pavillons, équivalent en l'occurrence à 4 à ce stade du dossier. Suite à l'ajout de l'étage supplémentaire de pavillons pour les besoins du CO du Belluard, intervenus en cours de développement de projet et surtout après la validation par le Conseil général du crédit d'ouvrage pour les pavillons du Bourg, le devis révisé des architectes mandataires s'élevait à CHF 2'561'500.- TTC. Le devis intégrait le montant principal de l'offre de l'entreprise générale relative aux éléments préfabriqués en bois (CFC 2) et se basait pour le reste sur les informations récoltées par analogies avec les pavillons similaires de la Heitera et de l'AES du Jura. Le décompte final du 11.01.2018 intègre CHF 2'353'358.- TTC de paiements, ce qui représente un dépassement de CHF 353'358.- par rapport au devis original (budget 2016, 4 pavillons), soit un delta de 17.7%, et une différence de CHF 208'141.- TTC avec le devis révisé des architectes, équivalent à un delta de 8.1%.

**4. Remplacement véhicules 2018 (621.506.16) :** Le dépassement est dû à l'option filtre à particules qui a généré une plus-value de CHF 8'828.- sur l'offre de base.

Depuis 2010, les dépenses d'investissement brutes se sont élevées à CHF 298.7 mio. Ces dépenses se répartissent comme suit :

2010	CHF	26'357'454
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'455
2014	CHF	72'420'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	37'638'884
2017	CHF	26'987'128
2018	CHF	24'500'888
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>298'735'846</b>



Ce tableau récapitulatif montre une augmentation du volume des investissements en 2012 et 2016, qui permet à la Ville de Fribourg de maintenir et d'améliorer ses infrastructures. Le niveau d'investissement moyen, sans considérer la capitalisation de la Caisse de prévoyance en 2014, se situe à CHF 27.8 mio par an depuis 2010.

Voici quelques indicateurs qui montrent l'évolution entre les deux derniers exercices comptables :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Revenus courants</b> (revenus bruts /. imputations internes)	239'010'030.61	230'322'193.78
<b>Charges courantes</b> (charges brutes /. imputations internes)	234'271'851.47	222'872'025.92
<b>Excédent des recettes</b>	4'738'179.14	7'450'167.86
<b>Investissements nets</b> (bruts /. recettes d'investissements)	21'884'911.22	23'357'229.85
<b>Marge d'autofinancement</b> (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	15'779'970.60	20'285'340.15
<b>Besoins en capitaux tiers</b> (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement /. amortissements)	13'787'918.07	17'972'225.42
<b>Intérêts passifs</b> (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'336'716.10	5'588'230.77

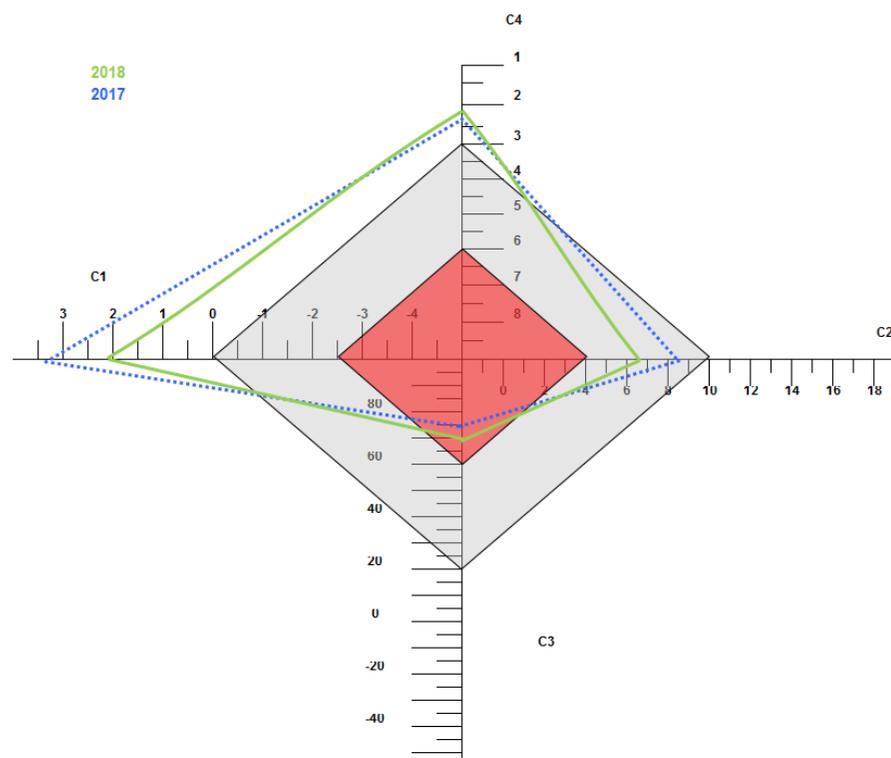
Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>a) La couverture des charges</b> (C1) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	2.02%	3.34%
<b>b) La capacité d'autofinancement</b> (C2) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	6.60%	8.81%
<b>c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt</b> (C3) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	69.73%	76.95%
<b>d) Le poids des intérêts passifs</b> (C4) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	2.23%	2.43%

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que la situation financière de la Ville, par rapport à l'année précédente, est légèrement en baisse (objectif : s'éloigner de la zone rouge au centre du graphique). On constate une baisse sensible du ratio de couverture de ses charges (C1) ainsi qu'au niveau de sa capacité d'autofinancement (C2) mais sa situation s'améliore légèrement en terme de financement des investissements (C3) et dans le poids de ses intérêts passifs. (C4) La détérioration des indicateurs C1 et C2 sont cependant à relativiser, car ils prennent en compte le résultat du compte de fonctionnement après attribution des provisions. Avant cette attribution, l'image 2018 se révèle tout aussi solide qu'en 2017 mais bien meilleure qu'en 2016. Le ratio de fonds propres, qui montre le niveau des fonds propres à la libre disposition de la Ville, augmente d'ailleurs de 10.5% à 11.3%, ce qui est très positif.

A noter que tous ces indicateurs feront l'objet d'une redéfinition suite à l'entrée en vigueur de la LFCo en 2021.

## Représentation graphique des indicateurs



## Tableau des flux de trésorerie 2018

En millions de francs	Compte 2018
<b>Résultat du compte de fonctionnement</b>	<b>4.7</b>
<b>Amortissements</b>	<b>11.0</b>
<b>Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)</b>	<b>22.9</b>
<b>Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)</b>	<b>38.7</b>
<b>Dépenses</b>	<b>27.1</b>
Investissements	24.5
Désinvestissement	2.6
<b>Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>23.3</b>
<b>Free Cashflow</b>	<b>15.4</b>
<b>Augmentation de capital étranger</b>	<b>0.0</b>
<b>Remboursement de capital étranger</b>	<b>-11.0</b>
<b>Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement</b>	<b>-11.0</b>
<b>= Besoin de trésorerie supplémentaire</b>	<b>-11.0</b>
<b>Fluctuation de trésorerie</b>	<b>4.4</b>
Liquidités au 01.01	36.0
Liquidités au 31.12	40.4
<b>Fluctuation de trésorerie</b>	<b>4.4</b>

## VII. Conclusion

L'année 2018 est marquée par les éléments principaux suivants :

- une forte progression des recettes fiscales des personnes morales dans le cadre de la sortie volontaire et planifiée de régimes fiscaux préférentiels.
- L'alimentation des provisions pour le site pollué de la Pila, pour les futurs engagements de la CPPVF et de la CPEF ainsi que la réserve aux établissements scolaires.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement urbain (écoles, agglomération, sites prioritaires) en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales 2017 et 2018 ainsi que l'augmentation des charges liées principalement concernant les charges du personnel, surtout en raison de l'effet que les votations prévues au premier semestre 2019 sur la réforme fiscale des entreprises aura dès 2020 sur les revenus fiscaux des personnes morales, mais également et surtout sur la péréquation financière des ressources.

Le bon résultat de l'exercice 2018 permettra d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, tout en conservant ou améliorant les prestations aux habitants et en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- continuer à assurer les revenus actuels et trouver des nouvelles ressources financières pérennes,

- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales et viser des synergies,
- continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises PF 17 et RFFA, notamment avec l'Etat par l'intermédiaire de l'ACF,
- poursuivre l'amélioration des processus internes dans la recherche d'efficacité et d'efficience (mot-clé SCI, système de contrôle interne),
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière (écoles, PA2, PA3, sites prioritaires du développement communal), surtout en regard des décisions récentes de la Confédération quant au financement moins élevé que prévu des mesures d'agglomération du PA3 (négociation encore en cours).

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en influencer l'impact, voire d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

---

***Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2018 de la Ville de Fribourg tels qu'il les a arrêtés.***

---

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

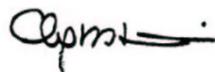
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic



Thierry Steiert

La Secrétaire de Ville



Catherine Agustoni

Annexe : 1 projet d'arrêté

( Projet )

**Article 2**

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

vu

Fribourg, le

- la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message du Conseil communal n° 40, du 9 avril 2019 ;
- le Rapport de l'organe de révision ;
- le Rapport de la Commission financière,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Blaise Fasel

Mathieu Maridor

**a r r ê t e :**

**Article premier**

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	266'021'231.78
Total des charges	261'283'052.64
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b><u>4'738'179.14</u></b>